

Conseil communal de Prilly

Procès-verbal de la séance No 7-2023

du lundi 4 décembre 2023

Procès-verbal de la séance 7-2023 du Conseil Communal de Prilly

Président : Monsieur Louis Rivier

Lundi 4 décembre 2023 à 20h00, à la Grande Salle.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité et salue le public présent, ainsi que Sonomix. Il passe la parole au Secrétaire du Conseil pour l'appel.

1. Opérations préliminaires : appel, Ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 55

Excusées : 14

Retard : -

Absents : 2

Démissions : 1

Future admission : 3

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance, conformément à l'article 62 du règlement.

L'ordre du jour de la séance est parvenu aux Conseillères et Conseillers conformément aux délais prévus par la Loi sur les communes et par le règlement du règlement du Conseil communal.

Le Bureau propose 2 modifications au dit ordre du jour.

1. Le point 2 est remplacé par « Procès-verbal du 13 novembre 2023 ». Dès lors, les points suivants sont décalés ou incrémentés de 1 et jusqu'au point 7 devenant 8.
2. Le bureau, sur proposition de la Municipalité, a décidé d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour.

Ainsi, le point 13 sera dévolu à l'interpellation 09-2023 – Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Blaise Drayer "Urgence humanitaire en Palestine".

De ce fait, le point 13 devient le 14, et ainsi de suite. L'ordre de jour modifié contient donc 19 points au lieu de 18.

Monsieur le Président passe au vote sur l'ordre du jour modifié.

Vote : l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité

Monsieur le Président passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la séance du 13 novembre 2023

Monsieur le Président demande si quelqu'un sollicite la lecture complète ou partielle du procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée pour le procès-verbal.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au vote.

Vote : le procès-verbal du 13 novembre 2023 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Président remercie le Secrétaire du Conseil pour la rédaction du procès-verbal.

Monsieur le Président passe au point 3 de l'ordre du jour.

3. Correspondance

Monsieur le Président prend la parole

Le 29 novembre 2023, le bureau du conseil a été notifié de la démission de notre collègue Sébastien Halouze-Lamy. Je vous en fais la lecture :

Monsieur le Président du conseil communal,

Par la présente, je vous informe de ma démission du conseil communal au 30 novembre 2023.

Ces deux années et demi passées au sein de votre conseil m'ont permis de comprendre le fonctionnement du législatif communal et j'y ai beaucoup appris. Je retiens tout particulièrement ma participation au Bureau du conseil.

Je souhaite une très bonne suite à toutes les conseillères communales et tous les conseillers communaux ainsi qu'à la municipalité.

En vous souhaitant d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année, je vous adresse, Monsieur le Président du conseil communal, mes salutations les meilleures.

Sébastien Halouze-Lamy.

Nous avons reçu début décembre, un courrier du président du Conseil communal de la Chaux-de-Fonds. Voici la lecture :

La Chaux-de-Fonds, le 30 novembre 2023.

Monsieur le Syndic,

Par la présente, nous accusons bonne réception de votre don de CHF 1'500.00 affecté au fond des arbres et tenons à vous remercier sincèrement, ainsi qu'à vous exprimer toute notre gratitude.

Votre geste nous touche, soutien nos efforts et nous encourage à aller de l'avant avec optimisme dans la reconstruction de notre ville et en particulier de ses espaces verts.

Votre versement contribuera à réparer les dégâts causés par la tempête du 24 juillet dernier. Le montant versé sera utilisé conformément à vos souhaits au moment de la réalisation des projets.

Nous nous permettons de reprendre contact avec vous pour vous informer de la manière dont nous envisageons d'indiquer les différents soutiens reçus.

Réitérant nos vifs remerciements pour votre solidarité, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, à l'expression de notre sincère considération.

Au nom du Conseil communal.

Le président : Jean-Daniel Jeanneret,
La Chancelière : Floriane Mamie.

Le Bureau n'ayant pas reçu d'autres correspondances, Monsieur le Président passe au point 4 de l'ordre du jour.

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président prend la parole

Le bureau exprime le souhait de convoquer les chefs de groupe d'ici fin avril 2024, de préférence en mars ou en avril. L'un des sujets majeurs à aborder sera le réexamen du postulat 4-2020 portant sur la création d'un fonds de solidarité pour les membres du Conseil communal devant faire appel à des babysitters lors des diverses séances politiques auxquelles leurs fonctions les appellent. Préalablement la Municipalité avait sollicité des propositions de la part du bureau à cet effet. Une séance informelle avait été orchestrée sous la direction de l'ancien président Youri Hanisch, au cours de laquelle des retours avaient été sollicités. Jusqu'à présent, seul un groupe a partagé ses commentaires. D'autres points de discussion seront communiqués ultérieurement avec la convocation officielle. Nous encourageons également les chefs de groupe à soumettre tout sujet qu'ils aimeraient voir aborder au cours de cette réunion. Le bureau tient à exprimer sa gratitude anticipée pour votre collaboration et votre engagement envers ces discussions importantes.

Monsieur le Président passe au point 5 de l'ordre du jour.

5. Communications municipales

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La Municipalité a le profond regret et tristesse de vous faire part officiellement du récent décès de monsieur Denis Favre, concierge responsable de cette grande salle. Nous garderons de Monsieur Favre un vibrant souvenir de ce fidèle collaborateur, toujours dévoué et efficace. Je vous prie de vous lever pour une minute de silence en sa mémoire.

L'assemblée se lève pour une minute de silence.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres communications municipales.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 6 de l'ordre du jour.

6. Collaborations intercommunales

Monsieur le Président parcourt la liste des associations et collaborations intercommunales et prie les représentants de se manifester s'ils ont un message à partager.

AIT

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

L'association intercommunale des taxis s'est réunie le 4 octobre 2023. Les points suivants sont à relever. L'adhésion de la Commune de Lutry a été approuvée à l'unanimité. La Commune de Lutry l'a également approuvée lors de son conseil communal du 31 octobre 2023. Si tout se déroule normalement au niveau administratif, elle entrera en vigueur en janvier 2024. Ensuite, le budget 2024 a été accepté à une très large majorité. Il représente peu de variations par rapport aux années précédentes. Comme d'habitude le budget prévu est assez large, le bilan étant en général moins élevé. À noter que le budget n'incluait pas la Commune de Lutry, qui faisait l'objet d'un préavis séparé. Une place à la Commission de gestion étant à pourvoir et sans membre de Prilly dans celle-ci, je me suis permis de me présenter et ait été élu.

AJENOL

Madame la Conseillère Olivera Gironi (PLR) a la parole

L'AJENOL s'est réunie pour sa 30ème assemblée le 15 novembre dans la salle du Conseil à Boussens.

Après que Madame Gaudard (Municipale de Boussens) souhaite la bienvenue à l'assemblée, la présidente du comité, Madame Bridel, accueille Madame Bessaud, nouvelle directrice opérationnelle du réseau AJENOL, ainsi que Monsieur Sartorelli, Municipal à Prilly, puis ouvre la séance à 20h00.

Il y a 11 délégués présents, l'Assemblée peut statuer valablement.

Madame Dieperink, présidente du comité directeur, demande à rajouter un point à l'ordre du jour, soit l'élection de Monsieur Sartorelli par l'Assemblée Générale, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Le PV du 1^{er} juin 2023 est accepté à l'unanimité.

Voici quelques informations du comité :

Madame Bessaud (remplaçante de M. Häeller) est entrée en poste le 1er septembre 2023 et reprend tout le travail en cours avec des défis de taille, dont l'arrivée du nouveau logiciel.

Le projet pédagogique des accueillantes en milieu familial (AMF) arrive à terme et l'Assemblée aura le plaisir d'assister à sa présentation lors d'une prochaine rencontre.

Il convient de formaliser l'arrivée de Monsieur Sartorelli, nouveau Conseiller Municipal à Prilly. Les statuts précisent la compétence de l'Assemblée Générale afin d'élire les membres du Comité. Comme ce dernier doit être composé d'un Conseiller Municipal par commune, Madame Dieperink propose aux délégués de l'accueillir chaleureusement.

Budget 2024

Ce point a suscité de nombreuses interrogations et un débat est mené dont voici un résumé :

Le budget prévoit l'augmentation du poste de Monsieur Häller repris par Madame Bessaud à un taux d'activité de 70%, soit 20% supplémentaires.

Aussi, il est prévu d'engager un.e délégué.e à l'inclusion au printemps prochain.

Il y a eu un grand débat sur les propositions de logiciels. Pour le nouveau logiciel de gestion, un comparatif a eu lieu entre les deux seules entreprises opérant en ce domaine, soit CSE KIBE et SAI ERP. Malgré des frais d'acquisition et de maintenance répartis différemment, les deux logiciels engendrent des coûts similaires. Le choix s'est finalement porté sur SAI ERP. Il a convaincu la majorité en se montrant plus adapté aux besoins du réseau et plus flexible aux demandes de nouveaux paramétrages.

L'Assemblée est surprise par le prix d'achat du logiciel qui s'élève à CHF 64'000.00 et par les coûts élevés de la maintenance annuelle. À noter qu'une avance a été demandée par SAI ERP en 2023 et que le logiciel sera payé dans sa totalité en 2024.

Le Comité explique qu'il y a un travail important d'implémentation et que les différents paramétrages sont créés spécifiquement pour le réseau AJENOL. Le réseau est en constante évolution avec l'augmentation des places d'accueil et il devient extrêmement fastidieux de travailler avec le logiciel actuel.

Les délégués de l'Assemblée conçoivent que les coûts soient élevés. Cependant, le budget reste difficilement acceptable et l'on demande également des explications sur l'engagement d'un.e délégué.e à l'inclusion qui arrive malencontreusement, au même moment que le nouveau logiciel.

L'augmentation constante des places d'accueil et la société actuelle génèrent des situations familiales de plus en plus complexes. Il devient difficile pour les directions, les équipes éducatives et les accueillantes d'y faire face, par manque de ressources. Les coûts se montrent raisonnables en regard au besoin réel sur le terrain.

L'Assemblée accuse le coup mais le sentiment d'avoir été mis au pied du mur laisse un goût amer et génère une certaine frustration. Finalement, quel est son pouvoir de décision ? Le budget peut-il être refusé ?

Le Comité explique que les décisions reviennent finalement aux communes, mais les délégués peuvent rapporter au Conseil communal ce qui est discuté lors des assemblées générales et influencer les choix. C'est un fait, le réseau AJENOL grandit et demande des investissements importants pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les délégués présents comprennent qu'il faut s'adapter à la situation actuelle et les arguments amenés sont entendus. Ils demandent cependant à être avisés lors de projets futurs pour ne plus se retrouver sur le fait accompli. Le comité acquiesce et en prend bonne note.

Le Budget 2024 est adopté par 9 voix et 2 oppositions.

L'Assemblée précise néanmoins que c'est par manque de choix et que leur confiance est accordée au Comité.

Divers

Madame Bessaud (remplaçante de M. Häeller) fait part du nombre de places nouvellement créées au sein du réseau AJENOL à la rentrée d'août 2023 :

Sullens : 36 places supplémentaires à l'APEMS « La Capsule » pour le mercredi midi.

Boussens : 36 places sur l'antenne de l'APEMS de Sullens « Le Satellite » pour les matins et après-midi. Jusqu'à présent, l'accueil se faisait uniquement pour les repas. On compte également 12 places supplémentaires pour les repas du mercredi.

Cheseaux : 30 places pour les écoliers de 6P à 8P dans le nouvel APEMS « L'Espace » libérant ainsi 15 places à l'UAPE « Les Funambules » pour les 1P à 5P.

Jouxten-Mézery : 24 places supplémentaires (sauf mercredi) pour les enfants de Prilly scolarisés à Jouxten.

Prilly : 18 places supplémentaires à l'APEMS du Vieux-Collège pour les 7P et 8P.

Le réseau parvient à un total de 138 places supplémentaires.

Le réseau AJENOL offre actuellement 777 places en accueil collectif et 255 en accueil familial. 221 enfants n'ont pas pu être accueillis à la rentrée 2023. De nouveaux projets sont en cours afin de répondre plus favorablement à la demande :

Bournens projette l'ouverture d'une structure de 44 places pour de l'accueil préscolaire en 2025.

A Romanel, des travaux de rénovation sont prévus en 2024 pour proposer 24 places pour les bébés et trotteurs. Actuellement, Romanel accueille uniquement les moyens.

A Prilly, Il y a un projet d'ouverture d'une structure de 44 places pour de l'accueil préscolaire en 2027.

La Commune de Prilly souhaite récupérer de l'espace dans les locaux où se trouvent les bureaux de l'AJENOL. Par conséquent, Monsieur Sartorelli est en recherche d'un nouvel emplacement. Actuellement, le loyer est très avantageux, il faudra prévoir une augmentation. Le Comité s'engage à en avertir les délégués.

Madame Bonfadelli, vérificatrice des comptes, demande des nouvelles sur la pertinence de continuer la vérification des comptes selon le mode actuel (sujet discuté lors de l'AG du 1^{er} juin 2023). Monsieur Sartorelli va se renseigner et éventuellement proposer d'intégrer la vérification des comptes lors d'une rencontre avec les vérificateurs, la bourse et le fiduciaire.

Madame Seppey a récemment rencontré un AMF (accueillante en milieu familial) qui déplore un manque de soutien financier relatif à l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Le comité s'est effectivement posé la question et il convient de réfléchir si ce sont les communes ou les parents qui prendraient en charge ces frais supplémentaires. Une réflexion est en cours et des précisions seront prochainement apportées.

La discussion pour les familles sans domicile légal reste elle aussi en suspens.

La séance est levée à 21h05. Elle est suivie d'une collation offerte par la commune, hôte.

ASIGOS

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS s'est réuni le mercredi 29 novembre 2023, de 20h00 à 23h25, à la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne avec 22 membres présents sur 25.

Représentant Prilly, Mesdames Lumia Claramunt et Ana Dias Andrade sont assermentées.

Le préavis 8-2023 concernant le transfert des bâtiments scolaires primaires des communes membres à l'ASIGOS et réponse à la motion Jacek Manthey, pour la liste des bâtiments ASIGOS+ est accepté à la grande majorité.

Le préavis 9/2023 relatif à la révision des statuts est sujet à discussion. Plusieurs amendements proposés sont refusés mais au final, cette révision des statuts est acceptée à la majorité. Ils seront encore relus par le Bureau pour être sûr qu'il n'y ait plus de « coquille » puis envoyés au Conseil d'Etat pour approbation.

Deux déléguées de Prilly déposent un postulat intitulé : Bâtiments scolaires de Prilly-Romanel et Jouxens : Accès pour les personnes à mobilité réduite pour tous les degrés de la scolarité obligatoire. Ce postulat est une suite donnée à la question posée en 2021 à la Municipalité de Prilly concernant l'accessibilité des collèges prillérans pour les personnes en situation de handicap. La réponse de la Municipalité avait montré qu'il y a à l'heure actuelle d'importantes lacunes, et le postulat demande que des actions soient prises pour les combler afin que pour tous les degrés de la scolarité obligatoire, une personne à mobilité réduite puisse avoir accès à l'école à Prilly. Le postulat précise que les mêmes actions devraient être prises si nécessaire pour les collèges de Romanel et Jouxens.

Ce postulat est accepté à la quasi-unanimité et sera renvoyé au CODIR pour étude et rapport.

Afin d'avoir aisément accès aux documents du Conseil intercommunal, un site internet sera créé et mis en activité en février 2024. Prilly doit proposer un site indépendant ASIGOS qui doit pouvoir être alimenté par des personnes indépendantes de l'administration prillérane.

La prochaine séance du Conseil intercommunal est fixée au mercredi 17 janvier 2024 à 20h00.

La parole n'est pas demandée.

ORPC

La parole n'est pas demandée.

POLOUEST

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le Conseil intercommunal de la Polouest a siégé le 15 novembre 2023 à Bussigny. Celui-ci a autorisé le comité de direction à renouveler la flotte de véhicules thermiques par des véhicules électriques et a renforcé l'intensité électrique à l'entrée des locaux loués par la Polouest à la Route des Flumeaux, pour un montant d'environ CHF 1'250'000.00 après amendements. En ce qui concerne les aspects informatiques, le conseil intercommunal de la Polouest a autorisé le comité de direction à renouvelé son système de surveillance et de détection, qui s'appelle Palo Alto, appelé Par-feu, pour un montant total d'environ CHF 150'000.00, facturé sur une période de 5 ans.

SDIS

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 7 de l'ordre du jour.

7. Assermentations

Monsieur le Président informe que 3 nouvelles assermentations sont prévues en remplacement des Conseillères communales du même parti, Les Vert.e.s, à savoir Mesdames Magali RUSSBACH, Sophie MERCIANI et Johanna MONNEY, démissionnaires,

Conformément à la loi et en l'absence de viennent ensuite, le Bureau du Conseil communal a avisé la population via le pillar public de ces élections complémentaires, auquel un recours était possible, du lundi 27 novembre au mercredi 29 novembre 2023.

Les personnes candidates sont soutenues par 6 membres de la liste de parrains. Le Bureau n'ayant reçu aucun recours, les personnes candidates ont été élues par le Bureau du Conseil communal.

Monsieur le Président passe la parole à Olivier Amblet pour présenter les 3 nouveaux candidats que sont :

- Madame Eva DE BOER
- Monsieur Sirio MATTIA
- Monsieur Alessio MATTIA

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je vous présente avec plaisir les trois candidates et candidats. On commence par Madame Eva De Boer, d'origine néerlandaise, née à Lausanne, puis naturalisée dans cette même commune en 2017. Elle habite à Prilly depuis 2018 et elle travaille comme médecin au CHUV. Je salue sa volonté de s'engager en politique, malgré un travail qui doit être plus ou moins chargé. Monsieur Alessio Mattia, étudiant en microtechnique à l'EPFL, habite à Prilly depuis sa naissance, il y a 22 ans. Alessio Mattia a fait toutes ses classes, y compris au moins 10 ans au FC Prilly. Sirio Mattia, étudiant microtechnique à l'EPFL. Il habite à Prilly depuis sa naissance, il y a 22 ans. Il y a fait toutes ces classes, y compris également au moins 10 saisons au FC Prilly. Vous l'aurez remarqué, ils sont jumeaux et ont un lien de parenté avec l'un de nos Municipaux. Je vous propose de leur réserver un très bon accueil ce soir au conseil communal.

Monsieur le Président invite les trois nouveaux candidat(e)s à se diriger vers l'avant de la salle. Il demande à l'assemblée présente de se lever.

Monsieur le Président lit la promesse solennelle :

« Madame, Messieurs, je vais vous lire maintenant la promesse solennelle que vous devrez faire. Au terme de cette promesse et à l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et vous devrez dire « Je le promets ».

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

Madame Eva De Boer : « Je le promets ».

Monsieur Sirio Mattia : « Je le promets ».

Monsieur Alessio Mattia : « Je le promets ».

Le Président adresse ses félicitations aux nouveaux membres du Conseil pour leur assermentation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 8 de l'ordre du jour.

8. Elections complémentaires

Monsieur le Président prend la parole

Nous allons procéder à deux élections complémentaires, l'une pour l'élection d'un huissier suppléant, l'autre pour la Commission de recours en matière d'impôts et de taxes. On va commencer par l'élection de l'huissier.

Conformément aux dispositions du Règlement du Conseil communal, je souhaite rappeler que le Conseil procède à la nomination, pour la durée de la législature, d'un huissier suppléant éligible à ces fonctions, sur présentation par le bureau. Les personnes ainsi désignées ne peuvent être membres du Conseil communal. Cette démarche a été observée en 2021 avec l'élection de Monsieur Eric Martinet. Cependant, à la suite de la récente démission de Monsieur Eric Martinet, il est désormais nécessaire de pouvoir à son remplacement. À cet égard, le bureau du Conseil communal a pris connaissance de l'intérêt exprimé par Monsieur Jacky Rossat pour cette fonction. Monsieur Jacky Rossat est bien connu de l'ensemble des membres du conseil ayant précédemment exercé en tant qu'huissier dudit Conseil au cours de plusieurs législatures. Je vous propose d'entériner tacitement l'élection de Monsieur Jacky Rossat, à moins qu'une autre candidature ne soit également présentée.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce sujet ?

Ce n'est pas le cas.

Le bureau n'ayant pas d'autre candidat, je vous propose dès lors de nommer Monsieur Jacky Rossat à la fonction d'huissier suppléant jusqu'au 30 juin 2026, par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Je félicite Monsieur Jacky Rossat pour son élection.

Nous passons maintenant à l'élection d'un suppléant à la Commission de recours en matière d'impôt et de taxes. La postulante provient des membres du PSIG. Pour cette commission spécifique, je convie la cheffe du PSIG à présenter sa candidate.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole.

Le PSIG a le plaisir de proposer pour cette suppléance de la Commission de recours en matière d'impôt, Madame Geneviève Nosedà Guignard que vous connaissez bien.

Monsieur le Président prend la parole

Je vous propose de l'élire par acclamation.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur le Président passe au point 9 de l'ordre du jour.

9. **Préavis N°14-2023 au Conseil communal sollicitant un crédit de CHF 6'000'000.- destiné au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et à la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle.**

Monsieur le Président prend la parole

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite rappeler le Règlement de notre Conseil communal, en particulier l'article 61, alinéa premier, je cite : un membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du Conseil ou par le bureau. Le Conseil statue sur la récusation.

Deux rapports ont été remis au bureau. J'appelle Monsieur Philippe Schroff, rapporteur de la COFIN, pour la lecture des parties "Délibération et amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

J'appelle aussi Madame Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission ad hoc pour la lecture des parties "Délibération et vœux/amendements" et "Vote final", sans les conclusions, conformément à l'art. 76 al. 2 du règlement du Conseil.

Monsieur le rapporteur de la COFIN vous avez la parole.

Lecture du rapport de la COFIN.

Je passe maintenant la parole à la rapportrice de la Commission ad hoc, Madame Aurélie Barbey.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Monsieur le Président prend la parole

Pour commencer, je vous propose d'ouvrir une discussion générale sur le rapport de la commission ad hoc. Ayant référencé 5 amendements de la part de ladite Commission, je lui laisserai ensuite le soin de lire l'amendement avant que nous en discutions et les votions.

De toute évidence, notre assemblée et/ou la Municipalité peut également proposer de nouveaux amendements. Il est important de rappeler que les votes sur les amendements et les sous-amendements n'affectent en rien la liberté de voter sur le fond.

Ensuite, nous pratiquerons de même pour le rapport de la COFIN, où un amendement a été référencé.

Selon l'acceptation ou non des différents amendements, nous allons les opposer si nécessaire.

Si vous êtes d'accord avec cette manière de faire, j'ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Christian Maillard (PLR) a la parole

J'interviens ce soir pour deux projets, le préavis du moment, le 14-2023, été celui concernant ma participation à la séance de commission du préavis 15-2023 en octobre dernier, préavis qui sera présenté étonnamment seulement en Février 2024, selon les informations reçues par notre Municipal, Monsieur Maurizio Mattia.

Deux préavis qui demandent pour l'un près d'un million pour le dépassement du complexe sportif à la suite d'un grand nombre d'éléments mal gérés, mais argent déjà dépensé, et six millions pour le préavis du moment, le 14-2023, avec de plus une charge pérenne qui passerait de CHF 14'712.00, selon les comptes 2022, à CHF 87'000.00 par année, soit aussi un investissement total de sept millions pour deux préavis en deux mois, sans compter un éventuel dépassement pour le préavis 14-2023. Ce soir, c'est six millions qui nous sont demandés pour des jardins familiaux de 126 parcelles louées à nos citoyens prillérans, ce qui revient à environ CHF 50'000.00 par parcelle, ça laisse perplexe.

A la lecture du préavis, je reconnais que l'ensemble des éléments décrits a été bien analysé et donne l'impression que nous souhaitons des jardins familiaux très luxueux avec, de plus, une maison commune pour le bien-être des locataires. Est-ce réellement nécessaire ? Je suis convaincu que nos locataires n'en demandent pas autant.

Chers collègues, je vous demande ce soir de penser à nos citoyennes et citoyens qui peinent à finir leurs fins de mois, à celles et ceux qui payent leurs impôts et vous demandent un peu de respect pour eux avec les dépenses que nous envisageons. Je suis certain que nous avons bien d'autres projets prioritaires avant d'accepter six millions pour 126 parcelles de jardins familiaux, par exemple la nécessité de construire 57 classes, selon l'information de Madame Rébecca Joly en préambule de la séance de Commission du préavis 17-2023. L'existence des jardins familiaux est importante et doit continuer pour le côté social, culturel, rencontre, mais pas avec des investissements de cette importance.

De ce fait, je vous demande de refuser ce préavis avec leurs amendements, et de demander à notre Municipale, Madame Rébecca Joly, et notre Municipal, Monsieur Maurizio Mattia, de revenir vers nous avec un nouveau projet demandant un investissement beaucoup moins onéreux et une charge pérenne fortement diminuée, afin de respecter nos contribuables, d'investir sciemment notre trésorerie et de s'adapter à notre situation financière qui n'est pas des meilleures.

Monsieur le Conseiller Antoine Viredaz (VER)

Je prends la parole à titre personnel, pas au nom de mon groupe, dont la position sera exposée plus tard et pas non plus au nom de la Commission de gestion dont je suis membre. Si je précise ce détail, c'est parce que j'aimerais commencer par vous rappeler, tout en parlant à titre personnel, que je suis, parmi les membres actuels de la COGEST, le seul à y avoir siégé depuis le début de la législature. Pendant ces deux ans de législature, je peux vous dire que j'en ai entendu parler de ces jardins familiaux, et vous aussi, d'ailleurs vous en avez entendu parler, parce que la COGEST n'arrête pas de vous en parler.

Dans le rapport sur l'exercice 2021, elle n'a pas manqué de formuler une observation pour dire combien elle était inquiète de l'état de ces installations. C'est l'observation 7 du rapport sur l'exercice 2021. Elle a même pris la peine d'aller visiter ces jardins et elle a encore remis le sujet sur la table lors des derniers entretiens avec la municipalité. Il y a toute une page dans le dernier rapport sur l'exercice 2022. C'est donc un sujet qui nous tient à cœur, qui nous tient à cœur à la COGEST et qui nous tient à cœur dans ce Conseil. Je dois dire que je suis très déçu. Maintenant que la Municipalité arrive devant nous avec un préavis concret et ambitieux, un préavis dont la commission ad hoc a même souligné la qualité. Je suis très déçu qu'on vienne à ce pupitre pour demander de découper ce préavis, de le vider de sa substance, peut-être même de le refuser.

Ça me paraît d'autant moins judicieux que la COFIN a reçu l'assurance que le projet est raisonnable compte tenu des finances communales. Je cite, à la page 3 du rapport de la COFIN : "l'échange de la Commission avec Monsieur le Boursier : question : ce projet peut-il être qualifié de raisonnable selon la situation actuelle de la Commune ? Réponse : considérant le niveau actuel de la dette à 72 millions, le Boursier nous répond que le projet peut être réalisé." Je rappelle que le plafond d'endettement de la commune est fixé à 125 millions pour la législature actuelle. En résumé, notre Conseil a demandé explicitement à la municipalité un projet d'amélioration des jardins familiaux.

Nous avons reçu, par l'intermédiaire de la COFIN, l'assurance que le projet proposé est raisonnable dans la situation financière actuelle. Dans ces conditions, je ne comprends pas comment la COFIN peut maintenant arriver à la conclusion qu'elle a exposé ce soir.

Pour conclure, je vous invite, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à soutenir aujourd'hui un projet de qualité, nécessaire, solide et ambitieux en faveur de la cohésion sociale, de la nature en ville et de la biodiversité. Je vous invite donc à accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Le but final de ce préavis est intéressant, notamment, on sait que jardiner, c'est important et cela apporte des bienfaits pour la santé. Pouvoir vivre dans la nature, aussi. Sensibiliser les jeunes à la nature aussi, ce sont des éléments importants que notre groupe soutient. Ce projet a aussi des aspects sociaux qui sont intéressants, notamment simplement, le fait de pouvoir jardiner permet de tisser des relations les uns avec les autres. Autre aspect intéressant de ce préavis, c'est qu'au départ, vous avez étudié la qualité physico-chimique, qui était bonne en 2020. Ça veut dire qu'on peut s'appuyer sur ces éléments pour continuer à avoir des jardins familiaux dans cet espace. Un élément qui nous tient aussi à cœur, c'est le fait que vous avez mis dans ce projet là des places de stationnement qui sont perméables.

Maintenant, je reviens sur les difficultés et les problématiques. C'est le surdimensionnement de ce projet. Quand on prend un montant de 6 millions d'investissements et qu'on le divise par le nombre annuel d'entrées qui est actuellement de CHF 45'000.00 par année, ça donne un amortissement sur 130 ans. Imaginez-vous construire et pouvoir amortir sur 130 ans. On ne fait pas ça, de manière générale, dans le budget de notre commune, ce n'est pas raisonnable. Un autre aspect de ce préavis, c'est qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes par rapport à la question du traitement des eaux grises, des incertitudes par rapport au traitement des eaux claires. La question a été posée dans ce préavis, mais pourquoi n'êtes-vous pas venu avec un crédit d'études. Vous êtes venus directement avec un crédit d'ouvrage. Je vous repose la question : serait-ce envisageable de revenir devant ce Conseil avec un crédit d'étude ?

J'ai encore deux autres questions. Depuis plusieurs années, on revient devant ce Conseil communal par des questions, aussi par le rapport de la COGEST sur les problématiques de non-respect du règlement des jardins familiaux. La question à notre commune : même si on construit ou comme on réaménage ces jardins, de quelle manière allez-vous faire en sorte pour qu'on respecte mieux les règlements de ces jardins familiaux. Est-ce que vous avez imaginé, parce que cela arrive, notre commune, nous finançons les aménagements d'infrastructure qui sont en aval de notre ruisseau de Broye. Est-ce que vous avez imaginé contacter les communes qui sont en amont de notre ruisseau de Broye pour contribuer au financement de ce projet par rapport à tout ce qui est l'aménagement du ruisseau de Broye ?

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Le PSIG a longuement discuté du préavis et il a apprécié dans le préavis cette nécessité de la réflexion des jardins familiaux et l'importance de ce projet pour la commune n'est pas contesté. Toutefois, nous avons été très sensibles au montant extrêmement élevé demandé.

Et surtout, nous avons mis en regard ce montant avec d'autres projets d'envergure dans la commune, au centre-ville, tel que le Pré-Bournoud, dont le projet d'aménagement a été reporté, malgré sa centralité, la réfection de la Grande salle ou de Castelmont. Ces projets nous paraissent prioritaires par rapport aux jardins familiaux, tout en admettant qu'évidemment, notamment les aspects de pollution du ruisseau doivent être réglés. Ainsi, nous souhaiterions une proposition plus modeste, qui se focalise sur les obligations légales que, notamment, le canton demande afin de gérer la pollution. C'est la raison pour laquelle, même si nous sommes favorables sur le fond, à une réflexion des jardins familiaux, nous ne soutenons pas le préavis, étant donné son montant très élevé.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

C'est inquiétant quand même. Une Municipalité de gauche, majoritairement, vient avec un projet pour apporter des privilèges à 125 personnes. Ce ne sont pas des petits privilèges. On a dit à-peu-près CHF 50'000.00 par locataire qu'il faudrait que le contribuable, en général, investisse, et ceci naturellement, annuellement à perte. Qu'on fasse des infrastructures communes à disposition de tout le monde, comme une place minéralisée, comme un joli parc, comme la rénovation prochaine, probable, de cette salle, comme par exemple une piscine, bien que fort chère, après, on peut encore discuter, par exemple un restaurant de la piscine qui coûte CHF 100'000.00 par année au contribuable. Mais, tout un chacun peut quand même aller boire une bière. C'est sympa, c'est pas mal. Passe encore des vestiaires pour le club de foot, des vestiaires aussi bien chers. Tout un chacun peut faire partie du foot, à condition que tu ne sois pas membre de l'UDC, parce qu'on a des expériences ou nos enfants n'ont pas été rappelés, c'est comme ça. Mais, des jardins familiaux, pour qui ? Exclusivement pour 125 bénéficiaires. Si vous souhaitez un jardin familial, on ne va pas pouvoir vous le donner, en tout cas pas tout de suite. On ne nous a pas dit : on va faire un roulement où chaque année, on virerait un certain nombre de bénéficiaires au profit de nouveaux bénéficiaires qui voudraient venir. Aujourd'hui, c'est comme dans les anciennes républiques soviétiques. On veut mettre en place des privilèges pour une toute petite partie, un petit 1,5 % de la population prillérane. C'est ça qu'on nous demande. Mesdames, Messieurs, je vous invite à ne pas partir dans ces travers et à refuser ce préavis.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je présente la position des Verts. Dans un reportage de la RTS, façon Amélie Poulain de 1984 sauf erreur, les jardins familiaux sont décrits comme des lopins de terre destinés aux gens de la ville. Souvent construits en périphérie des centres urbains, ils offrent aux modestes familles un lieu de convivialité en favorisant le maintien d'un lien avec la terre. Les jardins sont avant tout des lieux de vie. On y vient pour cultiver ses légumes, bien sûr, mais aussi pour se retrouver en famille, pour partager avec ses amis un apéro ou une raclette, ou tout simplement pour y lire tranquillement le journal. A Prilly, la situation est un peu différente.

Les titres des journaux sont moins bucoliques et nécessitent même des métaphores bibliques, quand, par exemple, le 18 mars 2020, le 24 Heures titre : "Jardins familiaux de Prilly, de l'Eden à l'Enfer". Suite à ces événements, complété par la COGEST dans divers rapports de gestion, le groupe des Verts est ravi que la Municipalité apporte une solution qui traite le fond du problème et apporte de vraies propositions. Nous vous remercions d'avoir groupé la rénovation des jardins familiaux avec la renaturation du cours d'eau qui permettra d'éviter de nouvelles crues sur la Route de Neuchâtel. Ce regroupement est une façon de réaliser des économies et de ne pas détruire les jardins sans raison.

Le groupe des Verts est en faveur du préavis, vous l'aurez compris, et on soutiendra la configuration suivante : afin de laisser une liberté de mouvement à la Municipalité, nous proposerons de rejeter l'amendement no 1 de la Commission ad hoc. À la place, nous proposons de modifier le budget global avec les amendements suivants et d'attacher les conditions d'octroi au point 2 des conclusions. Cela permettrait à la Municipalité de trouver les meilleures solutions pour rester dans le budget octroyé par le Conseil communal. Le groupe des Verts est prêt à accepter le préavis amendé d'une réduction sur le budget tel que présenté par la Commission ad hoc, mais elle refuserait en revanche une coupe supplémentaire, telle que proposée par la COFIN, qui ne garderait que la renaturation du ruisseau pour en éviter les crues. En effet, réaliser seulement un des deux projets ne fait pas de sens à nos yeux, parce qu'on perd l'économie d'échelle.

Le groupe des Verts insistera pour que le chemin pédestre passe le long du fleuve renaturé. Nous estimons que cet investissement profitera ainsi à l'ensemble de la population et non pas à quelques privilégiés, comme nous l'avons entendu plus tôt, privilégiés, peut-être pas tous les jours.

Monsieur le Conseiller Léo Gaillard (Indép.) a la parole

Je voulais simplement amener quelques points et renchérir sur d'autres. Premièrement, j'aimerais juste inviter à une réflexion, parce que je crois ne pas l'avoir lu dans le rapport. Je ne sais pas combien il y avait véritablement d'utilisateurs des jardins familiaux dans la Commission, parce que ce serait quand même une question intéressante. Je n'ai vu nulle part dans le rapport une intervention de quelqu'un qui serait partie prenante de ces jardins familiaux et qui pourrait apporter un éclairage depuis l'intérieur. Je me propose de jouer ce rôle. J'ai été utilisateur régulier des jardins familiaux jusqu'à cet été, je ne le suis plus. Je ne viens pas non plus prêcher pour ma paroisse. Je peux vous dire que, oui, la nécessité d'une rénovation de ces jardins est patente. On a affaire, à certains moments, à un champ de ruines, un non-respect du règlement qui est aussi extrêmement flagrant, notamment une chose qui, je crois non plus, n'a pas été explicitement mis en avant, mais de très nombreux vols. Nous nous sommes fait voler plusieurs objets, des plus légers, anecdotiques, aux plus gros, aux jardins familiaux.

Évidemment, c'est toujours difficile de savoir qui est le voleur, s'il vient de l'intérieur ou pas. Il n'empêche qu'il y a un certain nombre de problèmes dans ces jardins familiaux et qu'il y a une nécessité d'un rapprochement des jardiniers entre eux, notamment, parce que je peux vous dire que rencontrer les autres jardiniers, ce n'était pas facile. Tisser des liens n'était pas facile non plus. C'est notamment pour ça que je ne comprends pas très bien le saucissonnage de ce préavis et la volonté d'enlever cette maison qui pourrait jouer le rôle, justement, pas juste d'entrepôt ou de lieux de réunion, mais peut-être quelque chose d'un peu plus profond et de nature à faire naître un esprit un peu plus corporatif. Je voulais juste aussi répondre sur l'argument du montant. C'est sûr que le montant est élevé, mais tout le monde ici a lu le préavis. Vous avez vu que les travaux sont quand même d'importance.

D'après ce que j'ai pu lire dans le préavis, vous me corrigerez si je me trompe, la dernière grande modification de ces jardins familiaux date de 1989. C'est mon année de naissance. Je pense que la nécessité de faire des gros travaux dans ces jardins n'est pas exagéré, après quasiment 35 ans depuis les derniers travaux et d'envisager une grosse restructuration et forcément, après autant de temps, une restructuration, une rénovation, des travaux conséquents qui s'accompagnent d'un montant. J'ai entendu l'argument : une liste de privilégiés, etc. Oui, certes, on ne peut pas dire le contraire. Il n'empêche que vous avez vu que la liste d'attente est élevée.

Ça montre bien qu'il y a quand même une attente pour ces jardins familiaux et les gens ont envie d'y aller. Malheureusement, les places sont limitées, on pourrait presque à une autre séance discuter d'un agrandissement dans la mesure du possible. Certes, peut être que le nombre d'utilisateurs est faible, mais on ne peut pas dire, en tout cas, que l'engouement n'est pas présent.

Monsieur Deillon, quand vous parlez de privilège et qu'on a bon dos, nous la gauche, de parler de privilèges, je veux quand même signaler à toute la droite de ce Conseil que quand il s'agit d'accorder des privilèges aux automobilistes de cette commune, en organisant une véritable levée de boucliers contre la suppression de certaines places de parc, vous hurlez au Loup, et c'est pas trop de le dire et maintenant, quand il est question de privilège et on nous dit : "Mon Dieu, les privilèges, qu'est-ce que c'est que cette gauche, etc." On essaie d'être un peu cohérent. Quand on veut se dire non, tant pis, on veut accorder des privilèges aux automobilistes, on ne vient pas jouer les vierges effarouchées parce que, soit- disant, une partie de la population aurait des privilèges ou serait membre d'une caste ou que sais-je. Encore une fois, pour toutes ces raisons-là, je vous invite à refuser tous les amendements qui sont proposés sur ce préavis, à le voter en bloc. Je pense qu'on en a besoin.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

J'appelle un privilège le fait de disposer à titre privatif, d'un espace qui est clôturé, ce qui n'est de loin pas, et encore heureusement, le cas de nos places de parc, celles qui nous restent. Les places de parc sont accessibles à tout le monde.

Monsieur le Conseiller Jean-Jacques Favre (UDC) a la parole

La Commission ad hoc, elle-même, a proposé des amendements. La COFIN, elle-même, propose un amendement assez conséquent pour le montant. Je salue aussi la position du PSIG qui admet que le montant est un peu élevé. N'oubliez pas une chose, quoi qu'on demande, quoi qu'on accepte, ils vont rester. On ne décide pas ce soir de savoir si les jardins disparaissent ou non. Juste pour être au clair. Donc, acceptez l'amendement de la COFIN qui me semble être le plus judicieux et n'oubliez pas que les jardins restent, ils ne disparaissent pas.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Tout d'abord, j'aimerais remercier la Commission ad hoc d'avoir qualifié le préavis de "trop parfait", sans aucune faute, ce qui laisse présumer que nous avons bien travaillé en étudiant toutes les possibilités et solutions pour arriver avec un préavis équilibré et répondant aux besoins. Cependant, il semble nécessaire d'ajouter quelques explications.

Je commence par un petit historique. Les jardins familiaux, ou jardins ouvriers comme on les appelait à l'époque, sont des parcelles de terre laissées pour que les gens, souvent venus de la campagne, puissent cultiver un bout de jardin en ville. Ils existent depuis 1981. En 1989, Monsieur Gaillard, il y a eu un agrandissement, mais ils sont à cet endroit depuis 1981. Cela fait donc 42 ans, un peu plus que votre âge, qu'ils sont là avec très peu de changements. Les installations sont vétustes et en fin de vie.

Je vous invite à regarder le préavis. À la page 2, il y a une photo en noir et blanc d'un monsieur dans une tranchée, probablement en train d'installer des tuyaux d'eau. Nous devons principalement remplacer ces tuyaux, et cela demande des tranchées et des coûts qui sont aujourd'hui bien plus élevés qu'en 1981.

Les toilettes des jardins familiaux sont en ruine, ce qui engendre aussi un coût. En 2023, les coûts sont significatifs, même pour des installations simples. Nous devons absolument remettre ces jardins en état, et le préavis présenté est équilibré pour permettre à ceux qui ne sont pas privilégiés d'en bénéficier.

Il y a 126 parcelles, et une parcelle ne correspond pas à une seule personne, mais souvent à une famille, ce qui représente bien plus de 126 personnes. L'idée de ce préavis est aussi de diviser certaines grandes parcelles pour permettre à plus de personnes de profiter de ces espaces.

Ces jardins s'inscrivent également dans notre plan climat. Ils offrent un moyen de faire du maraîchage urbain et de profiter de zones végétalisées, notamment pendant les canicules. Beaucoup d'utilisateurs de ces jardins habitent dans des immeubles mal isolés construits dans les années 50, 60 et 70.

Monsieur Deillon, pour moi, les privilégiés sont ceux qui ont une villa avec jardin et piscine, et non pas ceux qui ont un petit bout de jardin dans ces espaces.

Ensuite, concernant l'utilité du préavis, je suis persuadé que personne ne dira qu'il est inutile d'avoir des toilettes fonctionnelles ou un robinet pour arroser les plantes.

Nous avons aussi envisagé la création d'une association pour gérer ces jardins, une pratique courante ailleurs. Pour que cela fonctionne, il faut fournir un local adapté, avec des toilettes, un frigo, un espace de stockage, etc.

Monsieur Maillard, vous parlez des fins de mois difficiles. Justement, les jardiniers ont peut-être des fins de mois difficiles et ils rêvent de pouvoir cultiver leurs propres légumes qui seront certainement Bio, locaux et qui ne seront pas aux prix que l'on trouve dans les centres commerciaux. C'est important pour les gens d'avoir aussi une alimentation saine, sans que cela ne leur coûte trop cher.

Madame Krattinger, vous avez parlé des liens sociaux. Nous souhaitons que ces jardins créent de véritables liens sociaux. La création d'une association et la mise à disposition d'un local sont essentielles à cela.

Concernant la rentabilité, je suis surpris que cette question se pose au sein du Conseil communal. Nous sommes là pour offrir des services aux citoyens, sans nécessairement chercher la rentabilité. Si tout devait être rentable, alors nombre de services publics ne pourraient exister.

Madame Krattinger, vous avez également exprimé votre préoccupation quant au non-respect du règlement. C'est effectivement un problème majeur, nous avons du mal à faire respecter le règlement en raison d'un relâchement important. Une fois que le relâchement s'est installé, il est très difficile de rectifier la situation. Il est crucial pour nous de ne pas être en infraction avec la loi, car cela pose de sérieux problèmes, notamment en ce qui concerne la législation cantonale et les lois sur la protection des forêts. C'est pourquoi nous devons entreprendre des travaux de manière urgente. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre une approche à moitié préconisée, en espérant que la municipalité propose quelque chose par la suite, et que nous déciderons de l'accepter ou non. Tout est interconnecté. C'est pourquoi nous avons un seul projet préalable. Nous devons mettre fin au déversement plus ou moins pollué dans le ruisseau.

Nous devons trouver une solution en ce qui concerne tous les chalets construits en lisière de la forêt, à moins de dix mètres du bord de la forêt. Tout cela fait partie des exigences cantonales. Le canton attend de nous que nous présentions un projet, et c'est ce que nous vous proposons ce soir. C'est un projet que nous pourrions également présenter au canton en disant que nous l'avons discuté et élaboré, qu'il a été approuvé par le conseil communal. Nous pourrions maintenant avancer, même si cela prendra probablement plusieurs années. Cependant, si nous n'agissons pas à un moment donné, le canton nous demandera ce que nous comptons faire avec les chalets, car ils sont illégaux, tout comme les déversements dans le ruisseau. Il est alors nécessaire de prendre des mesures beaucoup plus urgentes et coûteuses. Cela répond également aux questions de madame Tortelli.

Oui, le coût est élevé, c'est vrai, car nous sommes en Suisse en 2023, et les normes sont élevées. Il est difficile de concevoir quelque chose de plus modeste qui fonctionnerait efficacement. Vous avez également évoqué la nécessité de prioriser entre les différents projets. Cependant, certains projets peuvent être menés de front sans problème de ressources humaines, car nous avons les effectifs nécessaires. Ces projets sont gérés par des équipes différentes, ce ne sont pas les mêmes services ni les mêmes équipes. Par conséquent, il est possible de les réaliser simultanément. De plus, si nous investissons en 2023, cela n'empêche pas d'investir à nouveau en 2024 si nous en avons les moyens. Je vous rappelle que notre limite d'endettement est de 125 millions, et nous sommes actuellement à 72 millions depuis presque dix ans. Le problème ne réside pas dans les finances ni dans les ressources humaines. Nous disposons des ressources nécessaires pour ce projet, et il n'est pas nécessaire d'établir une hiérarchisation. Sur quelle base le ferions-nous, sachant que nous sommes confrontés à une situation urgente sur demande du canton.

Monsieur Deillon, vous évoquez également le montant de 50'000 francs par parcelle. Ce montant de 50'000 francs par parcelle inclut également la zone du ruisseau. De plus, cela s'applique aux parcelles actuelles. Ainsi, une fois que nous aurons éventuellement augmenté le nombre de parcelles en divisant les parcelles existantes, les montants seront également légèrement plus bas. Cependant, il est indéniable que cela représente un investissement. En effet, cela constitue un investissement que nous n'avons pas réalisé depuis 42 ans. Aujourd'hui, si nous souhaitons restaurer la situation, il est impératif de prendre des mesures.

Monsieur Favre, il se peut même que si nous ne faisons rien à un certain point, nous devions nous poser la question de l'avenir de ces jardins familiaux. Le canton pourrait nous demander pourquoi nous ne respectons pas leurs demandes, alors que nous leur disons que nous ne voulons pas investir davantage. Il est donc crucial de réfléchir à l'avenir de ces jardins familiaux. La question se pose réellement : nous ne pouvons pas simplement continuer comme si de rien n'était en espérant que le canton nous oublie. Le risque réel est que ces jardins disparaissent à terme. Je tiens à ce que chacun d'entre vous garde cela à l'esprit lors du vote sur cette proposition. Pour ma part, je pense avoir couvert les points essentiels.

Ma collègue Rebecca Joly souhaite peut-être ajouter des éléments, je vous remercie de votre attention.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Monsieur Mattia a déjà abordé largement ce que je voulais exprimer.

Je vais maintenant ajouter quelques points supplémentaires, en particulier concernant la partie de la renaturation du ruisseau, pour souligner à quel point les projets présentés sont interdépendants. Ce n'est pas un hasard que nous les ayons présentés ensemble, ce n'est pas simplement pour les emballer ensemble, mais parce que ces deux projets sont étroitement liés. Ils le sont car ils occupent le même espace géographique, ce qui n'est pas une révélation, mais il est évident que si nous intervenons sur le ruisseau, cela impacte également les jardins, car les jardins s'étendent jusqu'au bord du ruisseau, ce qui pose déjà un problème.

Cette situation concerne le ruisseau actuellement assez ouvert, mais aussi la partie amont, actuellement enterrée, que le projet prévoit de remettre à ciel ouvert pour assurer une protection contre les crues. Actuellement, la canalisation souterraine est nettement sous-dimensionnée, et cela n'est plus viable compte tenu des conditions météorologiques actuelles. Nous avons déjà rencontré des problèmes de crues sur le ruisseau de Broye, à cet endroit et en aval. Il est important de noter que le réchauffement climatique entraîne des précipitations plus importantes et des phénomènes météorologiques de plus en plus violents, avec désormais trois crues par décennie au lieu d'une. Ainsi, la rénovation du ruisseau est urgente, notamment pour la protection contre les crues.

De plus, la renaturation du ruisseau s'inscrit dans le même espace que les parcelles actuelles des jardins familiaux. En conséquence, nous ne pouvons pas simplement renaturer le ruisseau sans prendre en compte les jardins. C'est pourquoi ces deux projets sont intimement liés, non seulement en termes de géographie, mais aussi en ce qui concerne la qualité de l'eau du ruisseau. La pollution du ruisseau est un problème actuel, principalement causé par certains utilisateurs des jardins familiaux, en grande partie en raison de pratiques historiques et d'une méconnaissance de l'impact sur la qualité de l'eau. La gestion des eaux des jardins familiaux est cruciale pour la qualité de l'eau du ruisseau. Nous ne pouvons pas considérer ces deux projets de manière isolée, car ils sont interdépendants.

En ce qui concerne la gestion des eaux des jardins familiaux, nous sommes encore au stade préliminaire du projet et nous examinons différentes options. Nous privilégierons l'option la moins coûteuse tout en assurant la qualité de l'eau du ruisseau. Ces deux projets sont liés non seulement géographiquement, mais aussi en termes de coûts. Réaliser ces projets simultanément permet d'économiser considérablement en termes de coûts d'infrastructure, de chantier et de tranchées communs. Il est important de noter que séparer ces projets ne serait ni efficace ni économique.

En ce qui concerne la question de la priorisation, Monsieur Mattia en a déjà discuté, mais je tiens à le rappeler. Il existe une certaine priorité à agir sur ces jardins, tout d'abord parce que, comme cela a été mentionné, l'équipement des jardins est vétuste. De plus, la question du ruisseau est également une priorité, car la protection contre les crues est un devoir de la commune envers ses administrés et leurs parcelles. Les crues peuvent causer des dommages financiers importants, d'autant plus que les assurances couvrent de moins en moins ces types de situations. Il y a donc une certaine urgence à prendre des mesures.

De plus, nous recevons des demandes urgentes du canton concernant la qualité de l'eau, et si nous ne prenons pas de mesures, cela pourrait entraîner des conséquences financières importantes. Il est clair que nous devons accorder une priorité significative à ce projet, d'autant plus que cet endroit n'a pas fait l'objet d'investissements massifs depuis longtemps.

En ce qui concerne d'autres projets, je ne sais pas quelles informations vous avez, mais je peux vous assurer que le projet Pré-Bournoud n'a pas été reporté. Nous avons certains projets qui pourraient être réalisés plus rapidement que d'autres, mais cela ne signifie pas que le fait de progresser sur les projets des jardins familiaux exclut nécessairement l'avancement du projet Pré-Bournoud. Les retards dans certains projets sont souvent dus à des obstacles extérieurs, comme dans le cas de la galerie de Broye où nous avons eu des retards en raison de la lenteur du partenaire cantonal. D'autres projets dépendent de partenaires externes, qu'ils soient publics ou privés, ce qui peut entraîner des retards.

En ce qui concerne le projet Pré-Bournoud, ce n'est pas qu'il soit reporté, mais plutôt une question d'organisation pour le mener à bien. Nous voulons mener ce projet de manière efficace dès le début, plutôt que de nous précipiter et de risquer de gaspiller de l'énergie, du temps et de l'argent. Nous apprenons de nos projets précédents et cherchons à les mener à bien de manière réfléchie.

Nous avons également des projets qui, normalement, devraient prendre moins de temps et permettre à nos chefs de projet de travailler sur plusieurs projets en même temps. Cependant, parfois les choses ne se déroulent pas comme prévu. Je pense, par exemple, à la Route de Cossonay, où nous rencontrons actuellement quelques difficultés sur le chantier. Cela mobilise davantage notre chef de projet que ce que nous avions anticipé. De temps en temps, un chef de projet aurait dû prendre en charge un autre projet, mais cela n'a pas été possible en raison des problèmes rencontrés. Toutes ces raisons font que nous ne mettons pas un projet de côté. Au contraire, nous gérons plusieurs projets simultanément, et celui-ci en fait partie.

Ce projet revêt une grande importance, tant d'un point de vue écologique que légal. De plus, il est enthousiasmant, et nous considérons qu'il est essentiel que nos chefs de projet soient passionnés par leur travail, car cela se reflète dans la qualité de leur travail. Actuellement, au sein de la commune, nous disposons de chefs de projet exceptionnels qui accomplissent un travail incroyable et qui sont véritablement investis dans ce qu'ils font. Cela contribue à faire avancer l'ensemble de nos projets de manière significative.

Il est important de souligner que ce projet ne sacrifie pas d'autres projets, mais il est crucial pour toutes les raisons que j'ai évoquées. Par conséquent, je vous invite vivement à l'approuver aujourd'hui. Bien que nous ayons accumulé du retard dans de nombreux investissements, il est primordial de comprendre que nous continuerons à mener tous ces projets à bien, en mettant tout en œuvre pour les réussir du mieux possible. Il ne faut pas penser qu'un projet nuit à un autre.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je trouve que ce que nous avons entendu concernant ce projet est affolant. Nous avons un membre de la Municipalité qui nous dit que, finalement, c'est abordable et que nous avons les moyens, car nous avons un plafond d'endettement plus élevé que cela. Je tiens à rappeler que le plafond d'endettement n'est pas un objectif à atteindre, mais plutôt une limite maximale. Par conséquent, notre objectif n'est pas de l'atteindre.

Nous présentons un budget avec un déficit de cinq à six millions de francs. Il est important de noter que cela n'est pas une situation idéale. En effet, cela signifie que nous aurions besoin de dix ans de marge d'autofinancement juste pour financer ce projet.

De plus, nous sommes confrontés à des défis budgétaires majeurs, et nous ne pouvons pas tout faire en même temps. Nous devons prendre en compte nos limites financières et ne pas compromettre notre stabilité financière à long terme.

Lorsque nous aurons une dette de 72 millions, 120 millions, voire 150 millions un jour, il faudra quand même rembourser cette dette. Les créanciers peuvent être compréhensifs, mais ils attendent leur remboursement. De plus, chaque année, l'endettement impactera notre budget, réduisant ainsi nos ressources disponibles pour d'autres projets. Cela pourrait avoir un impact sur nos capacités à investir dans des domaines importants tels que les services sociaux, les crèches ou la rénovation de bâtiments municipaux vieillissants, comme la maison commune des jardins communaux.

En fin de compte, nous devons être prudents et responsables dans la gestion de nos ressources financières. Ce projet peut sembler bon marché à première vue, mais nous devons réfléchir sérieusement aux conséquences à long terme pour notre commune.

Monsieur le Conseiller Claudio Eichenberger (UDC) a la parole

Vous n'arrêtez pas de pleurer pour le climat, mais vous ne faites rien pour le climat. Vous ne faites que bétonner. Les travaux détruisent le climat. Le plus grave, éliminer déjà cette cabane, pourquoi une cabane de plus ? Ça ne sert à rien. Il faut faire des jardins, pas des cabanes.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Je réitère que le PSIG comprend l'importance de trouver des solutions pour ces jardins familiaux et partage les objectifs de la Municipalité. Nous sommes bien conscients de la nécessité de réfection et des modifications qui sont nécessaires pour se conformer aux obligations légales. Nous avons également bien compris que les locataires ne sont pas des privilégiés qui profitent des avantages de la commune. Toutefois, nous maintenons que le montant global est, selon nous, trop élevé et que la population ne peut pas se le permettre aujourd'hui. Je souhaite annoncer que si le Conseil refuse ce préavis, le PSIG a l'intention de déposer une motion sur ce thème.

Monsieur le Président passe aux amendements et passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission ad hoc.

Lecture de l'amendement no 1.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Les Verts proposent de refuser cet amendement et de faire les amendements suivants plutôt sur la conclusion globale, y compris l'enveloppe budgétaire globale, etc.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 1.

Vote : l'amendement no 1 est refusé par 19 voix contre, 16 voix pour, 22 abstentions

Monsieur le Président passe à l'amendement no 2 et passe la parole à Madame la rapportrice de la Commission ad hoc.

Lecture de l'amendement no 2.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je m'adresse aux juristes habituels du Conseil. Est-ce qu'on peut accorder un crédit sous conditions, sous réserve ? Je ne sais pas. Ça me semble bizarre.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

J'ai entendu dire dans des bruits de couloir que certains de ces amendements ne pouvaient pas être proposés en tant que tels. Si Monsieur le Président pouvait préciser lesquels ? En proposition au nom de la Commission, je transformerais ces amendements qui ne sont pas légaux en vœux.

Monsieur le Président prend la parole

Il semblerait que les amendements sous conditions ne sont pas recevables, parce que ce serait une forme de co-gestion. Donc, il faut supprimer les conditions et les remplacer par ce que vous désirez. Est-ce qu'il y a un autre avis de juriste ? C'est donc accepté.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je proposerais de supprimer les amendements 2, 3 et 4 qui sont finalement des conditions, et, à la place, je formulerais les vœux suivants, que je me propose de lire maintenant :

Vœu no 1 : créer une association assurant la gestion des jardins familiaux.

Vœu no 2 : veiller à sécuriser toutes les subventions possibles au niveau cantonal et national lors de la conception du projet ;

Vœu no 3 : veiller à ce que le chemin pédestre public passe le long du cours d'eau renaturé.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

On a un problème. On a des amendements proposés par une commission et on a un membre du Conseil, un commissaire qui pense que c'est lui qui peut décider pour sa commission de les annuler, etc. Cela ne paraît pas possible, ça non plus. Monsieur Amblet, vous avez certainement beaucoup d'influence partout, mais vous ne décidez pas pour votre commission, qui décidera probablement comme vous.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je vous remercie, Monsieur Deillon, d'ajouter une dose de formalisme. Vous avez raison. Dans ma compréhension, le Bureau allait annuler ces amendements, puisqu'ils n'étaient pas légaux. Je ne sais pas si le Bureau a ce pouvoir ? Ou alors, nous les refuserons les uns après les autres, comme ça ce sera formel.

Monsieur le Président prend la parole

Je propose une suspension de cinq minutes pour que les commissaires de la commission se mettent d'accord sur la formulation des amendements problématiques. Dans cinq minutes, on se revoit ici.

Suspension de séance de 5 minutes.

Reprise de séance.

Monsieur le Président prend la parole

Je donne à nouveau la parole à Monsieur Olivier Amblet pour l'amendement no 2.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

De manière à être dans les formes, nous recommandons au Conseil de refuser les amendements 2, 3 et 4 et de conserver l'amendement 5, auquel j'opposerai un amendement numéro 6 qui est peut être plus clair, un amendement personnel, qui demanderait de changer le point 2 des conclusions de la Municipalité par : « octroyer un crédit de 5 millions destinés au réaménagement des jardins familiaux de Sous-Cery et la remise à ciel ouvert et renaturation du tronçon du ruisseau de Broye transitant sur la parcelle ». La seule chose qui change par rapport au préavis de la Municipalité, c'est la somme, qui passe de 6 millions à 5 millions.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 2.

Vote : l'amendement no 2 est refusé à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 3.

Vote : l'amendement no 3 est refusé à une large majorité.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement no 4.

Vote : l'amendement no 4 est refusé à une large majorité.

Monsieur le Président demande si la discussion est sollicitée pour l'amendement no 5.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Si je peux ajouter quelque chose, la Municipalité vous invite à accepter cet amendement plutôt que celui qui propose de retirer un million destiné à la construction de la maison commune ou du local commun. Il nous semble que ce local est vraiment une pièce importante de ce préavis, et que ne pas apporter une solution complète avec des toilettes, une solution de stockage, etc., déséquilibrerait complètement ce préavis et risquerait de ne pas produire les effets escomptés. Nous pourrions engager des moyens importants et peut-être ne pas atteindre le résultat escompté.

Donc, je vous propose plutôt d'approuver l'amendement qui stipule que la municipalité doit fonctionner avec un million de moins, ce qui revient au même. Ainsi, nous aurions toujours la possibilité de construire un local ou une structure pour accueillir les jardiniers.

Monsieur le Président passe la parole à la Municipalité pour l'amendement no 5.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Je fais ma juriste de service, je suis désolée, mais il me semble qu'on a fait cette interruption de séance aussi pour les questions juridiques des amendements 2, 3 et 4, que d'ailleurs ce Conseil a sagement refusés. Cependant, il me semble également que, même si je ne sais pas si cela fait partie de l'avis de droit que vous avez demandé au Canton, le même vice entache cet amendement 5. Je suppose d'ailleurs que c'est pour cette raison que Monsieur Amblet a déposé un nouvel amendement qui revient finalement au même, c'est-à-dire que le Conseil est compétent pour accorder une enveloppe de projet, mais ne peut pas décider des détails spécifiques à l'intérieur de ce projet, comme l'exige l'amendement 5. D'un point de vue du respect de la séparation des pouvoirs, l'amendement 6 devrait, à mon avis, être préféré à l'amendement 5, si telle est la volonté du Conseil de diminuer l'enveloppe globale de la Municipalité. Je ne peux pas garantir que cette injonction à la municipalité de ne pas réaliser tel projet plutôt que tel autre serait recevable d'un point de vue légal ni contraignante pour la municipalité. Pour clarifier les rôles, les compétences et les responsabilités, je pense que c'est dans cet esprit que Monsieur Amblet est intervenu pour proposer un amendement qui, finalement, a le même contenu que le cinquième amendement de la commission. Je présume, bien que je n'en aie pas la certitude.

Monsieur le Président prend la parole

Pour l'avis de droit, ce sont surtout les amendements qui avaient le texte qui avaient la mention de « sous réserve ou sous condition ». L'amendement no 5 ne posait pas de problème au juriste, mais c'est un avis de droit.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je relève, et c'est intéressant, que le municipal est en train de nous dire qu'il arriverait à réaliser ce projet avec 5 millions, tout en incluant une maison commune sur ces jardins communaux. Si nous ne souhaitons pas cette maison, je vous propose un amendement à 4 millions, c'est-à-dire sans la construction de la maison, ce qui permettrait de réaliser les économies que Monsieur le municipal vient de nous dire qu'il était capable de faire.

Je remarque également ce que Madame Joly vient de nous dire, à savoir que nous ne pouvons décider que du montant global et que nous ne pouvons pas spécifier ce que nous voulons ou ne voulons pas inclure dans le préavis. Cela soulève des questions intéressantes. Que signifie exactement cela ? Est-ce que cela implique que si nous ne donnons à la Municipalité que le budget nécessaire pour le ruisseau de Broye, elle peut dépenser l'argent comme elle le souhaite pour d'autres aspects du projet ? Ma première proposition, qui était de refuser ce préavis, pourrait conduire la municipalité à présenter des préavis séparés pour chaque aspect du projet, ce qui nous permettrait de mieux contrôler les dépenses. En résumé, je vous invite à réfléchir à ces points.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

On s'y attendait un peu, Monsieur Deillon. Si on doit choisir entre deux amendements, laissez-nous au moins celui qui nous donne un peu de liberté, et nous essaierons de voir où nous pouvons réaliser des économies. Et comme on pouvait s'y attendre, vous avez répondu que si nous trouvions des économies, il était préférable de les réaliser. La Municipalité vous propose un contre-amendement, à savoir le retrait de 5'400.000 francs du préavis, ne laissant que les 10 % restants, qui correspondent aux crédits d'études. Nous reviendrons ensuite avec un projet bien défini, assorti de prix au plus proche de la réalité. Comme vous l'avez vu dans le préavis, il y avait une certaine marge d'incertitude liée aux études. La Municipalité entend les arguments de Monsieur Deillon en faveur de la réalisation d'une étude complète avec un projet, et reviendra avec un crédit de construction. Cependant, il est essentiel de noter que les prix planchers ne seront pas atteints et que le coût final sera nettement inférieur à ce qui est proposé aujourd'hui. En résumé, nous vous proposons un contre-amendement consistant à retirer 5'400'000 francs du préavis, ne laissant que 600'000 francs pour un crédit d'étude.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le contre-amendement de Monsieur Fabien Deillon.

La parole n'est pas sollicitée.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

J'aimerais encore prendre la parole sur le contre-amendement proposé par la Municipalité. Tout à l'heure, je vous ai dit que dans ce projet tel que présenté, il y avait encore beaucoup d'incertitudes, raison pour laquelle la proposition de la Municipalité de venir avec un crédit d'étude et un projet intéressant. Je vous invite à soutenir la proposition de la municipalité.

Monsieur le Conseiller Olivier Amblet (VER) a la parole

Je vous propose d'opposer les amendements les uns après les autres. Je vous propose l'ordre suivant : 5 millions contre 4 millions, puis le vainqueur de ce premier duel contre l'amendement d'origine qui était de diminuer d'un million le budget pour supprimer la maison. Et puis, une fois qu'on a le résultat de cette deuxième bataille d'idées, nous pourrions voter l'amendement de la municipalité contre le vainqueur, à savoir de faire baisser ce prix à 600'000 francs, si j'ai bien compris, ce que le groupe des Verts soutiendrait.

Madame la Conseillère Elia Pochon (PLR) a la parole

Pourquoi ne pas faire plus simple en demandant à la Municipalité de retirer le préavis et de revenir avec un préavis pour un crédit d'étude, ce qui permettrait de terminer la discussion. Ceci irait dans le sens de Monsieur Mattia.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

C'est justement la raison de cet amendement, donc de supprimer le montant qui correspond au crédit d'ouvrage pour qu'on n'ait plus que le crédit à 600'000 francs. De nouveau, je pense que c'est l'amendement le plus raisonnable et je vous demande d'accepter cet amendement et de refuser les autres.

Monsieur le Conseiller Yan Giroud (PSIG) a la parole

Est-ce que la Municipalité peut nous expliquer, justifier un petit peu ce montant de 600'000 francs qu'elle demande pour un crédit d'étude ? On est beaucoup à se dire que ce montant est important et on aimerait bien avoir quelques précisions, parce que c'est un projet qui, apparemment, a déjà été beaucoup réfléchi. Pourquoi 600'000 francs ?

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Figurez-vous, Monsieur le Conseiller communal, que nous préparons nos préavis et nos conseils communaux et que, voyant quand même qu'il y avait effectivement certaines résistances sur le montant du préavis, nous avons anticipé cette possibilité de vous demander simplement un crédit d'étude et nous avons donc demandé à nos chefs de projet d'estimer le montant des études pour aller jusqu'à la phase 41, la phase d'appel d'offres ce qui permettrait d'avoir un projet. Les appels d'offres rentrés, ça veut dire qu'on aura un crédit d'ouvrage avec un montant qui sera beaucoup mieux défini, puisqu'on aura les soumissions rentrées. Cela ne veut pas dire qu'on aura tout, parce que vous savez comment vont les aléas de chantier. On peut toujours avoir des imprévus, mais on a demandé à nos services techniques de travailler sur une estimation des phases SIA 31 à 41, soit les phases SIA qui sont encore à venir. Ils ont effectué ce travail en se basant sur leur expérience, mais aussi sur la phase qu'on a déjà faite, c'est-à-dire la phase d'études de faisabilité. Evidemment, dans le cadre de ce qu'on vous a demandé, on avait déjà une partie pour les études, on avait déjà estimé combien il fallait pour les études, en plus d'estimer combien il fallait pour la réalisation. Aujourd'hui, on a fait cette estimation. On arrive à environ 600'000 francs, y compris des divers imprévus. Cela peut vous paraître beaucoup, mais c'est le coût à prévoir pour un travail quand même de cette ampleur, avec un ruisseau à renaturer, des jardins à étudier et on va jusqu'à la phase 41, appel d'offres comprises.

Monsieur le Président prend la parole

Pour clarifier les choses, et puis, pour aller plus vite et en terminer avec ce préavis, je propose que cet amendement de la municipalité soit voté et que les autres amendements soient caducs. Je ne sais pas si ça pose un problème ou sinon il faut chaque fois l'opposer aux autres, mais je pense que si on vote sur un crédit d'étude, ça permettrait d'évincer naturellement les autres amendements du préavis de la commission ad hoc.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je retire mon amendement au profit du soutien à l'amendement de la municipalité. Cela dit, si l'amendement de la municipalité devait ne pas passer, je présenterais à nouveau mon amendement.

Monsieur le Président passe au vote sur l'amendement de la Municipalité.

Vote : l'amendement de la Municipalité est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Aurélie Barbey, rapportrice de la commission ad hoc, en la priant de lire les conclusions amendées de la Commission.

Lecture des conclusions amendées.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Il y aura certainement encore un amendement à déposer. J'interpelle la Municipalité pour savoir sur combien d'années on souhaite amortir cette dépense, parce que ça ne peut pas être sur 30 ans. Donc, merci à la Municipalité de nous apporter un amendement sur ce point.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Les nouvelles règles MCH2 nous imposent maintenant des durées d'amortissement, De toute façon, ce n'est plus au choix du Conseil communal d'amortir. Je crois que les crédits d'étude, c'est aussi 30 ans, mais même si c'est une autre durée, de toute façon, il n'y a plus de choix. Concrètement, c'est imposé par MCH2 maintenant, on ne peut plus sous-amortir ou sur-amortir. Je vous propose de valider ces conclusions. Si effectivement, il y a des modifications du MCH2, on vous les communiquera, peut-être pas au prochain Conseil, mais au premier Conseil de février 2024.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Je trouve que cela devient un grand bricolage, car nous avons des conclusions qui étaient complètement différentes au départ. Nous modifions maintenant le montant en cours de route, et nous parlons de prendre en compte les charges d'intérêt après les travaux, avec des chiffres peu précis. Personnellement, je souhaiterais vivement que la municipalité retire son projet actuel et qu'elle présente rapidement un crédit d'étude solide avec des conclusions claires.

Subsidiairement, si la Municipalité ne souhaite pas faire cela, je propose que nous reportions le vote à la semaine prochaine. D'ici là, j'aimerais que la Municipalité nous présente une proposition avec des conclusions plus cohérentes que celles que nous avons actuellement.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de l'article 83 du règlement du Conseil et qu'il faut un tiers des membres présents pour que cela soit validé.

Monsieur le Conseiller municipal Maurizio Mattia (VER) a la parole

Je crois que nous aurons déjà de longues discussions la semaine prochaine. Nous avons déjà eu de longues discussions ce soir. Si nous pouvions conclure cette affaire, ce serait préférable pour tout le monde. Les charges d'intérêt s'élèveront à 10 %, car c'est 10 % de la somme totale, donc ce n'est pas 87'000 francs, mais 8'700 francs. Il suffit de déplacer la virgule. Comme mentionné précédemment, la durée d'amortissement reste de 30 ans. Nous aurions dû peut-être amender ce dernier point également, mais je pense que cela reste assez logique de cette manière.

Monsieur le Président prend la parole

Monsieur Deillon, vous maintenez votre position ?

C'est le cas.

Le vote pour reporter une votation, selon l'article 83, il faut un tiers des membres au minimum présents. Donc, nous sommes 57. Je vous laisse faire le calcul, ça fait 19. Il faut au minimum 19 votes favorables pour reporter d'une semaine cette votation.

Ceux qui veulent reporter cette décision plus tard, je vous prie de lever la main.

Vote : 20 personnes valident le renvoi à la séance à la prochaine séance du Conseil.

Monsieur le Président passe au point 10 de l'ordre du jour.

10. Préavis N°16-2023 au Conseil communal : Demande d'un crédit budgétaire pour le développement d'une démarche participative destinée aux femmes dans l'espace public.

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. Monsieur le Président ouvre la discussion.

Madame la Conseillère Nolwen Favé (VER) a la parole

La marche exploratoire est un outil participatif conçu pour approfondir la compréhension des aménagements urbains et des interactions d'une partie de la population. Son objectif est d'identifier les éléments problématiques en matière de circulation et de divers modes de déplacement, de réaliser un diagnostic, et de proposer des pistes pour l'aménagement du territoire. Cet outil permet aux femmes de contribuer à l'amélioration de l'environnement urbain, de jouer un rôle actif dans leur propre sécurité et de créer de nouvelles dynamiques participatives. Cette action s'appuie largement sur l'expertise des habitantes.

La marche exploratoire est une marche où on fait appel à nos sens pour explorer l'espace, observer les aménagements, la signalisation, l'accessibilité des lieux, l'éclairage, le partage de l'espace entre les hommes et les femmes, les lieux d'évitement, la qualité des parcours, les caractéristiques du bâti, la présence humaine. C'est aussi une forme d'activité culturelle pour pousser les portes et aller explorer ensemble un peu l'histoire de notre quartier.

Dans les conclusions de l'enquête, il est précisé que cette enquête doit être complétée par une démarche participative de grande ampleur. Celle-ci permettra de proposer des recommandations et des actions réalistes et applicables sur le territoire prilléran. Cette partie d'enquête prendra la forme de marches exploratoires et sera confiée à un partenaire externe spécialiste de ce type de démarche. Les femmes prilléranes sont les plus grandes spécialistes de leur territoire et elles vont pouvoir, grâce à ces marches exploratoires, exprimer les besoins d'aménagement et d'autres mesures.

Nous estimons qu'un budget de 33'000 francs pour compléter l'enquête et améliorer la vie des femmes prilléranes afin de rendre le territoire de notre commune plus accessible et égalitaire est un bon investissement. Afin de permettre la réalisation de ces marches, le groupe des Verts vous propose fortement d'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Comme l'a fait la commission, le PSIG tient tout d'abord à relever la bonne tenue du préavis et remercie le service et les personnes concernées. En second lieu, nous aimerions intervenir sur la remarque d'un commissaire qui fait état du vœu émis dans le rapport-préavis 2-2021. Cette commissaire souligne que la municipale en charge de dicastère n'aurait pas donné suite à ce vœu, qui était que la municipalité informe régulièrement le conseil communal de la démarche, alors qu'une information sur l'avancement a bel et bien été donnée par Madame Bourquin Büchi en page 42 du rapport de la commission de gestion en juin 2023. De manière générale, bien entendu, le PSIG soutient cette demande de crédit complémentaire permettant d'apporter des réponses concrètes à ce postulat déposé en 2018. Pourquoi ? Comme le précise le préavis déposé par Anne Bourquin Büchi en 2021 et accepté par le conseil communal, différentes études mettent en évidence la sous occupation de l'espace public par les femmes.

Dans le postulat, le PSIG évoquait la nécessité de faire participer les personnes se sentant concernées afin de leur permettre d'énoncer ce qui, dans l'espace public, leur convient, mais aussi les questions liées à la convivialité ou vivre-ensemble, la mobilité, à la sécurité et cela nous importe. Parce que plus les occasions de se rencontrer, de se connaître existeront dans la commune, plus la compréhension de l'autre se développera, condition de vivre-ensemble de nature à diminuer la violence, et parce qu'encore maintenant, les femmes, les filles, ne sont pas aussi à l'aise que les hommes dans cet espace public, parce qu'elle est au bout d'une démarche en demandant 33'000 francs pour un mandataire externe, plutôt que de poser quelques bons et quelques luminaires dans certains lieux de Prilly, cela ne nous paraît pas de l'ordre de jeter l'argent par les fenêtres.

Nous aimerions relever que, tout particulièrement quand la réflexion touche à la politique sociale, on a tendance à partir de notre expérience personnelle. Dans ce genre de thématique, on peut en effet entendre ici ou là : « mais moi, je n'ai pas de problème en tant que femme à Prilly, nous vivons en démocratie, il ne faut pas exagérer ou alors, il faut que les femmes utilisent la liberté qu'elles ont, on ne peut pas assister tout un chacun ». Toutefois, les études montrent que, bel et bien, le problème existe. Ce n'est pas parce qu'on ne le ressent pas soi-même que cela doit primer sur les études qui objectivent la chose. Ainsi, nous recommandons d'être attentifs et attentives à cet écueil qui nous guette toutes et tous et à éviter un vote de principe. Ainsi, nous invitons le conseil communal, à accepter le préavis tel qu'il est présenté.

Madame la Conseillère Olivera Gironi (PLR) a la parole

Pour le groupe PLR, nous trouvons qu'il y a un manque de concret et de pragmatisme dans ce préavis. Nous avons souligné le grand effort qui a été fait dans l'enquête et nous avons trouvé que beaucoup de choses étaient déjà ressorties. Donc, nous pensons qu'avec le budget qui est demandé dans ce préavis, nous pourrions faire plus de choses qui pourraient être réglées plus vite dans le temps. On trouve qu'il y a trop d'enquêtes, trop de sondages. On aimerait qu'il y ait plus d'agissements et c'est pour ça qu'on a d'autres projets que nous trouvons plus prioritaires pour l'instant aussi, avec le budget et des choses par rapport à la commune. C'est pour cette raison, qu'avec le groupe PLR, nous ne soutenons pas le préavis tel qu'il est proposé.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

J'aimerais tout d'abord faire un bref historique sur ce préavis pour rafraîchir les mémoires. Ce postulat a été déposé le 5 mars 2018.

Il a été renvoyé à la municipalité par 30 voix pour, 26 contre et deux abstentions. Le travail a été effectué par le service de la cohésion sociale. C'était un choix de réaliser le début de la démarche par ce service pour deux raisons principales : diminution des coûts, occasion de formation pour les collaborateurs. C'est vrai, le projet a pris de retard en fonction d'un congé maternité, puis par COVID qui a impacté le travail de toute l'administration entre 2020 et 2021. En 2021, La municipale en charge de la cohésion sociale, a présenté l'état du projet. Rapport-préavis 2-2021, déposé le 8 février 2021. Ce rapport-préavis a été accepté par la commission par 6 oui, une abstention et au conseil communal, par 27 voix pour, 13 voix contre et 10 abstentions.

Bien sûr, tout le temps, un conseil communal peut revenir sur les décisions prises antérieurement. Pourtant, il s'agissait à l'époque d'un conseil à majorité de droite, dont une partie des membres siègent ce soir. Nous arrivons maintenant à la phase d'élaboration de ce projet pour concrétiser, en demandant au conseil communal la somme de 33'000 francs afin de pouvoir interviewer un plus grand nombre de personnes à travers un échantillonnage plus large et une action concrète : marcher à travers Prilly. Sachant que, à la suite de ce rapport, le projet qui sera finalement retenu sera discuté par un groupe de travail regroupant des membres des différents services communaux concernés par l'espace public. Celui-ci permettra, grâce à l'expertise de chacun de ses membres, de proposer des recommandations, des actions réalistes et applicables, élaborées sur la base des besoins énoncés par les participants du rapport final.

Mesdames, Messieurs, quel message va-t-on donner aux employés, aux personnes qui ont consacré autant de temps à ce projet et qui attendent impatiemment, avec enthousiasme pour avancer dans ce projet en faveur des femmes prilléraines ? Cette démarche est concrète, elle implique la population cible concernée. Elle nous permettra de concrétiser ce projet après 6 ans. Pour toutes ces raisons, j'encourage le conseil à ne pas donner ce soir à la population prilléraine l'image d'un vote politique sur un problème social, un problème de la démocratie, un problème de notre société. Dans notre culture démocratique, on avance ensemble. Je prie le conseil de bien vouloir soutenir ce préavis.

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

J'aimerais m'arrêter sur les arguments qui ont été donnés par la commission, qui réfute tout ou partie d'ailleurs de ce qui avait été dit dans les préavis précédents. Dans leurs délibérations, les commissaires reviennent sur la non-mixité des marches qu'il qualifie d'inégalité de traitement par rapport aux hommes. Oui, c'est vrai, le traitement est inégal, mais est-ce que l'égalité existe ? Il est équitable comme traitement. Il est équitable dans le sens où, lorsqu'on pense ce qui est le mieux pour une collectivité publique, on n'est jamais égalitaire. Le mieux que nous pouvons faire ici, au conseil communal, c'est d'être équitable, c'est-à-dire de traiter différemment les membres de notre collectivité en fonction des caractéristiques qui sont les leurs. C'est ce que l'éthique nous recommande.

Toujours dans les délibérations, l'utilité des marches exploratoires et du crédit demandé sont remis en question. Une démarche de groupe permet d'entendre, de comprendre, de partager et de prendre conscience de choses dont, tout seuls, nous n'y aurions pas pensé ou nous ne l'aurions pas forcément formulé ainsi. Et finalement, le fond de la thématique est remis en cause. Faut-il vraiment faire quelque chose de spécifique pour et avec les femmes ? À ce titre, je rappelle que l'accès à l'espace public dépend d'un processus de socialisation lié à une culture. Il est donc différent si nous sommes un homme ou une femme.

Les femmes mettent en place dans l'espace public des stratégies de déplacement afin d'éviter les dangers : évitement, planification des sorties, je ne rentre pas trop tard, je vais plutôt au cinéma à 17h00, plutôt qu'y aller à 20h30 ou à 21h00, comme ça, je rentre quand il n'est pas trop tard. Comportement corporel, je baisse les yeux, je tourne la tête, je ne regarde pas les gens en face, parce que ça pourrait provoquer quelque chose. Cela démontre bien que les femmes ont intériorisé à travers toute leur éducation, des consignes parce qu'on leur a dit qu'elles étaient plus vulnérables que les garçons, qu'elles risquaient plus de se faire agresser. Et j'imagine que, dans les exemples que je viens de donner, plusieurs d'entre nous se seront sans doute reconnus, même si, pour plusieurs d'entre nous, on essaye de faire autrement et de vivre un peu différemment en osant. Est-ce ce modèle là que nous voulons perpétuer pour nos filles, pour nos petites filles ? Pourquoi est-ce que c'est si inintelligible de penser l'avenir autrement, en se donnant le moyen de le faire le mieux possible ? J'ai bien entendu que, dans les arguments de la commission, oui, il faut qu'on fasse quelque chose, et puis on va mettre des bancs, et puis des éclairages, etc., mais allons au bout de la démarche, faisons-le pour la population prillérane et je vous invite à soutenir ce préavis.

Monsieur le Conseiller Claudio Eichenberger (UDC) a la parole

Maintenant, vous voulez prendre des actions pour des choses que vous êtes vous-même plusieurs, certainement responsables. Vous avez fait venir un monde en Suisse qui a des comportements qui ne correspondent pas à ce que nous avions il y a 20 ans en arrière. Il y a 20 ans en arrière, les femmes pouvaient sortir quand elles voulaient, elles pouvaient faire ce qu'elles souhaitaient, il n'y avait aucun problème. Aujourd'hui, il paraît que ce n'est plus tout à fait le cas. Pensez peut-être à ce que vous allez voter aux prochaines votations, pensez dans le futur.

Monsieur le Président demande si la discussion est encore sollicitée.

La discussion n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Aurélie Barbey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 16-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
2. de porter, au budget de fonctionnement 2024 de la Ville de Prilly, un montant de CHF 33'000.- au compte 3185.000-7190 ;

Vote : Les conclusions du préavis no 16-2023 sont approuvées par 35 voix pour, 21 voix contre et 1 abstention.

Le point 10 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 11 de l'ordre du jour.

11. Préavis N°17-2023 au Conseil communal soumettant le transfert des bâtiments scolaires primaires à l'Asigos.

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

L'issue du vote que nous aurons tout à l'heure ne fait aucun doute. J'aimerais quand même simplement relever que ce transfert des bâtiments à l'ASIGOS est en fait, et il faudra s'en souvenir, un artifice financier qui vise à externaliser une partie de la dette. On a déjà récupéré un peu plus de 2 millions de francs en liquidités, c'est pas mal. Mais, sur l'ASIGOS, on entrevoit environ 120 millions de plafond d'endettement, cela figurera dans les statuts qui vous seront probablement bientôt soumis. C'est donc une partie qui viendra chez nous dans le plafond de cautionnement. En fait, nos bâtiments sont dans un tel état, qu'ils nécessiteront énormément de travaux d'entretien qui échapperont naturellement à votre conseil. Les engagements financiers seront pris par l'ASIGOS, dont Prilly devra répondre pour un peu plus de 65 % environ. Évidemment, il faudra transférer ces bâtiments, mais ne perdez pas de vue que c'est une grosse perte de compétences pour notre conseil, ce sont quelques délégués de l'ASIGOS qui vont engager des gros montants. On vous demandera de voter 120 millions de francs pour l'ASIGOS si mes souvenirs sont bons, dont 60 % vont dans le cautionnement de Prilly.

Madame la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta (LCVL) a la parole

Merci à Monsieur Deillon pour ces explications et je reviens sur la question. On a aussi un plafond de cautionnement. À quel montant ce plafond de cautionnement est-il fixé ? Le rapport n'en fait pas état.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Je tiens d'abord à remercier la commission pour son travail et ses questions. Je tiens également à vous rappeler ce que, d'ailleurs, Madame Nosedà Guignard elle-même vous a dit au début de cette séance : le préavis miroir de ce préavis, c'est-à-dire la proposition d'achat de nos bâtiments ainsi que ceux de Jouxens et de Romanel, a été présenté au Conseil intercommunal de l'ASIGOS mercredi dernier et il a été très largement accepté par ce Conseil intercommunal que, là aussi, je remercie.

Je remercie d'ailleurs nos délégués à ce Conseil pour le travail précieux qu'ils y font. Je vais vous répondre quand même sur certains points.

Monsieur Deillon, effectivement, une des raisons pour lesquelles on a élargi le périmètre de l'ASIGOS, parce que l'ASIGOS existe depuis 20 ans, mais on a élargi son périmètre, est le plafond d'endettement de nos trois communes qui ne permettait plus totalement de répondre à nos enjeux en termes de construction de nouvelles classes et de rénovation. C'est un des enjeux, c'est vrai, et personne ne l'a jamais caché ici. En revanche, dire que c'est le seul et qu'il s'agit seulement d'un artifice financier, c'est faux. C'est quelque chose avec lequel je ne suis pas du tout d'accord. Je pense que l'élargissement du périmètre de l'ASIGOS était une chose importante, à la fois pour la dynamique des tâches scolaires communales, primaires et secondaires dans nos trois communes.

Il faut savoir que, déjà, au niveau de l'école obligatoire, il y avait une organisation qui était sur les trois communes. L'établissement scolaire, au sens de la loi sur l'enseignement obligatoire, est un établissement Prilly, Jouxens, Romanel, pour les classes primaires également. On a une organisation scolaire, avec un seul directeur qui, avant, devait composer avec trois budgets communaux et des différences, et qui maintenant a un seul interlocuteur, une association avec laquelle il peut travailler. Ce qui sera d'autant plus pertinent dès le moment où on aura des établissements scolaires compatibles avec la LEO, c'est-à-dire avec des établissements primaires de 1 à 8P, un établissement secondaire de 9 à 11H. On aura encore plus de liens entre nos trois communes sur ces établissements primaires qui comprendront les 7 et 8P qui sont actuellement dans l'établissement primaire et secondaire. Ça, ça a du sens, ce rapprochement de nos trois communes de Jouxens, Prilly et Romanel, dans un destin commun, puisque nos trois communes, pour les écoles, sont liées et doivent avancer ensemble.

C'est vraiment quelque chose qui se ressent au quotidien. Aujourd'hui, l'ASIGOS, telle qu'elle existe avec son périmètre élargi, fonctionne beaucoup plus fluidement et efficacement pour toutes les tâches scolaires communales, puisqu'elle permet d'avoir une vue d'ensemble pour les trois communes, de la 1P à la 11H. On évite de faire trois fois le travail dans chaque commune. On va gagner en efficacité et en efficience. On le voit aussi parce que, concrètement, on a pu monter en puissance dans un certain nombre de tâches, alors que ces tâches sont de plus en plus importantes, parce qu'évidemment, on doit accueillir des nouveaux élèves dans nos villes. On doit les accueillir dignement et pour ça, on doit construire des classes, et je vais le répéter parce que c'est notre mantra à l'ASIGOS : on doit construire environ 60 classes en dix ans. C'est notre objectif et pour cela, il faut qu'on ait une structure juridique et financière stable. Et pour cela, ce préavis est effectivement primordial. Ce n'est pas juste un artifice financier, c'est aussi pour consolider cette association pour qu'elle soit crédible auprès de partenaires financiers, pour qu'elle puisse avoir une gouvernance qui soit saine, stable et crédible aussi d'un point de vue de la loi et des bonnes pratiques en matière de gouvernance. Ça, c'est important.

Et puis, sur la question du plafond de cautionnement, Madame Krattinger, je vous réponds volontiers, puisque j'ai répondu aussi dans le cadre de l'ASIGOS. Ce qu'il faut comprendre, c'est que la loi sur les communes ne prévoit que deux types de plafond : le plafond d'endettement et le plafond de cautionnement. Le plafond d'endettement fonctionne évidemment pour une commune, avec la dette qu'elle contracte, qu'elle prend à l'extérieur.

Le plafond de cautionnement regroupe l'obligation qu'elle fait pour d'autres organismes, mais aussi les quotes parts de dette qu'elle prend à l'association intercommunal. Les associations intercommunales, chaque année, répartissent leur dette dans les communes membres de ces associations selon une quote part définie par les statuts des associations en question. Cette quote part entre dans le plafond de cautionnement. C'est un peu fictif, parce qu'évidemment, on ne va pas verser effectivement cette somme chaque année. C'est simplement pour dire que la dette de l'association est finalement supportée par les communes. Ce sont les communes qui perçoivent un impôt et donc, on a ces quotes parts de dette qui entrent dans le plafond de cautionnement. Ce qu'il faut bien se rendre compte, c'est que les associations ont des plafonds d'endettement qui sont fixés dans les statuts, ce sont des choses assez rigides, tandis que les communes, elles, font des préavis par législature.

Il y a un plafond d'endettement et un plafond de cautionnement qui est fixé par législature et à chaque législature, on refixe un plafond d'endettement et de cautionnement en fonction des projets à venir. Concrètement, ce qui rentre dans le plafond de cautionnement des communes, c'est la dette effective de l'association. Jusqu'à 2026, jusqu'à la fin de la législature, l'endettement effectif de l'association ASIGOS sera relativement modeste, puisque les gros projets pour lesquels on a besoin d'augmenter notre plafond d'endettement seront réalisés petit à petit au cours des dix prochaines années. On a calculé, notamment avec le trésorier, que notre plafond de cautionnement devrait suffire pour cette législature, parce que la dette effective l'ASIGOS sera relativement modeste.

Évidemment, il faut voir de quoi on parle. Mais on parle d'endetter cette association autour de potentiellement 150 millions. C'est le nouveau plafond d'endettement qu'on demande. On restera dans des dettes qui seront plutôt autour des 30 millions, peut-être un peu plus, quelque chose comme ça. On sera dans quelque chose de relativement modeste pour cette législature, ce qui permettra de le couvrir, avec notre plafond de cautionnement, sauf si, évidemment, on doit faire encore beaucoup d'autres cautionnements. Toutes choses étant égales par ailleurs, notre plafond de cautionnement devrait suffire pour cette législature, prenant en compte la part de l'ASIGOS qui est la dette effective de l'association et qui, cette dette effective, ne devrait pas augmenter trop jusqu'à mi-2026.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion et passe la parole à Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard, rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 17-2023,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'approuver la vente des bâtiments scolaires primaires et des toits photovoltaïques sis sur les bâtiments scolaires secondaires à l'Asigos pour le montant de CHF 2'296'380 ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre y.c. le morcellement des parcelles indiquées dans le présent préavis en annexe 5 et à signer, devant notaire, les actes de droits distincts et permanents mentionnés en annexe 5 ;
3. de comptabiliser les prix de vente au crédit des comptes d'investissement concernés selon l'annexe 6 et d'enregistrer les gains comptables au crédit du compte Recettes exceptionnelles portant le numéro 4399.100 section 5120 Bâtiments primaires et section 5210 Bâtiments secondaires, respectivement ;
4. de prendre note que les modifications aux niveaux des charges et revenus des comptes de fonctionnement sont déjà intégrées dans les budgets 2023 et 2024 de la Ville.

Vote : Les conclusions du préavis no 17-2023 sont approuvées à une large majorité

Le point 11 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 12 de l'ordre du jour.

12. Préavis N°19-2023 au Conseil communal relatif à l'adhésion à l'Entente intercommunale pour la communauté touristique de la région lausannoise.

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Marianne Seppey, rapportrice de la Commission, pour la lecture des parties délibérations, amendements et vote final, sans les conclusions, conformément à l'article 76, alinéa 2 du Règlement du Conseil.

Lecture du rapport.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Il ajoute qu'aucun amendement n'a été annoncé, mais qu'un amendement peut être déposé par la Municipalité ou le Conseil communal. Il rappelle que les votes sur les amendements et les sous amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond. Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur le Conseiller Fabien Deillon (UDC) a la parole

Mon épouse et moi allons-nous récuser, exploitant un établissement d'hébergement sur Prilly.

La discussion n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt la discussion.

Monsieur le Président passe la parole à Madame la Conseillère Marianne Seppey rapportrice de la Commission, pour la lecture des conclusions.

Lecture des conclusions.

Monsieur le Président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 19-2023,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. décide d'adhérer à l'entente intercommunale au sens des art. 110 à 110d de la Loi vaudoise sur les Communes sous l'intitulé "Communauté touristique de la région lausannoise" à compter du 1er janvier 2024.
2. adopte la Convention intercommunale de la Communauté touristique de la région lausannoise du 1er janvier 2008.
3. adopte le règlement intercommunal sur la taxe de séjour du 1er janvier 2022.

Vote : Les conclusions du préavis no 19-2023 sont approuvées à une large majorité

Le point 12 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 13 de l'ordre du jour.

13. Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Blaise Drayer « Urgence humanitaire en Palestine »

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 13 novembre 2023 :

Le conflit arabo-israélien impacte sur le Moyen-Orient depuis des décennies. Les civils sont les premiers à souffrir dans ce conflit politique et militaire, les événements récents en sont une nouvelle preuve tragique.

La Municipalité de Prilly adresse tout son soutien aux victimes des deux peuples ainsi qu'à leurs familles.

Le cap franchi dans le conflit israélo-palestinien a un impact déflagrateur sur tout le Proche et Moyen-Orient et mobilise, au-delà, les opinions publiques mondiales. Afin de faire face à la souffrance des populations civiles restées coincées entre deux feux et pour éviter la dégradation du conflit dans toute la région, afin d'éviter également, de nouveaux flux migratoires, des déplacements de populations civiles cherchant un abri dans les pays voisins et en Europe, la Municipalité de Prilly appelle à :

- Un cessez-le-feu immédiat des deux côtés.
- Un arrêt immédiat des bombardements qui causent la mort des populations civiles et violent le respect du droit international humanitaire, y compris la Convention de Genève.

Les Autorités de la Ville de Prilly demanderont à l'Union des Villes Suisses d'intervenir auprès du Conseil fédéral afin de demander publiquement l'application de la résolution de l'ONU du 26 octobre 2023 intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » qui permettrait d'instaurer la paix dans la région.

Par ailleurs, la Municipalité a décidé de maintenir le drapeau blanc portant la colombe, installé à Castelmont, depuis la guerre en Ukraine. Ce signe symbolique a pour but de donner un message fort pour une solution pacifique au drame humanitaire dans la région.

En ce qui concerne le soutien financier aux ONG palestiniennes et israéliennes, afin de contribuer à l'aide humanitaire, comme nous le savons depuis le début de la guerre, la communauté internationale, les Etats et les organisations onusiennes ont débloqué des sommes importantes. La Ville de Prilly, pour sa part, contribue déjà par le biais de la FEDEVACO à raison d'environ CHF 11'000.- par année pour la coopération internationale. Un soutien financier de la commune n'est donc pas envisageable, car la distribution d'une aide financière spécifique et supplémentaire serait problématique pour l'instant en termes de distribution.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Monsieur le Président demande à Monsieur le Conseiller Blaise Drayer s'il souhaite prendre la parole.

Monsieur le Conseiller Blaise Drayer (VER) a la parole

Je voudrais en premier lieu remercier le traitement très rapide de mon interpellation par la municipalité. Celle-ci correspond parfaitement à ma demande et va même au-delà, en mettant un drapeau avec une colombe installée à Castelmont, qui permet d'exprimer notre neutralité et notre désir de paix pour tous les conflits, nombreux en cours.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 13 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 14 de l'ordre du jour.

14. **Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli « Le réfectoire de St-Etienne (7p-11s) parvient-il à accueillir tous les élèves souhaitant y manger ? »**

QE 05-2023 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli
« Le réfectoire de St-Etienne (7p-11s) parvient-il à accueillir tous les élèves souhaitant y manger ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite ci-dessus, déposée lors du Conseil communal du 2 octobre 2023 :

Madame la Conseillère communale,

A la rentrée scolaire 2022-2023, le réfectoire proposait 70 places d'accueil. En parallèle, le service de l'Enfance a ouvert le nouvel APEMS du Vieux-Collège qui propose 36 places d'accueil pour les midis et après-midi aux enfants de 7P et 8P. Ce dernier a disposé de places libres durant toute l'année scolaire 2022-2023. Néanmoins, au vu des nombreuses demandes des parents pour le réfectoire en début d'année scolaire, il a été décidé d'augmenter le nombre de places de 70 à 80,

Pour la rentrée scolaire 2023-2024, nous avons à nouveau constaté la même configuration, c'est-à-dire une demande plus importante des parents pour le réfectoire et toujours un grand nombre de places libres à l'APEMS (à ce jour, il y a encore, en moyenne, 18 places de libre à midi pour une capacité maximale de 36 places). Une nouvelle fois, nous avons pris la décision d'augmenter, encore cette année, le nombre de places au réfectoire et proposons maintenant, des repas pour 90 élèves, pour 2023-2024.

En parallèle, d'autres pistes ont été évaluées afin de trouver des solutions : les élèves en sport-études prennent, dès lors, leur repas en décalé à 12h30. La configuration actuelle du réfectoire ne permettra pas une nouvelle augmentation de sa capacité.

En collaboration avec la Direction des écoles, le Service Jeunesse analysera les possibilités, en proposant, par exemple, d'avantages de repas en décalés. D'autre part, en considérant les places vacantes à l'APEMS des 7P et 8P, il s'agira d'analyser s'il faut favoriser les élèves plus âgés pour la rentrée scolaire 2024-2025.

En outre, il est à relever que, comme chaque année, aux vacances d'octobre, un certain nombre de parents ont encore affiné leur organisation et renoncé au réfectoire certains jours, ce qui a comme prévu détendu la situation.

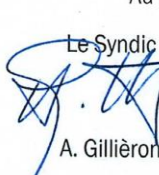
A ce jour, sur 90 places proposées, voici le nombre d'enfants de 7P-8P présents au réfectoire à midi :

Lundi : 42	Mardi : 45	Jeudi : 49	Vendredi : 30
------------	------------	------------	---------------

le solde des places étant occupées par des enfants de 9-11.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic			La Secrétaire adjointe
	A. Gilliéron		S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Eva Tortelli si elle souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Le point 14 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 15 de l'ordre du jour.

15. **Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli « Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures à la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et du travail pour les collaborateurs.trices ? »**

QE 04-2023 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli

« Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 2 octobre 2023 :

Question 04-2023

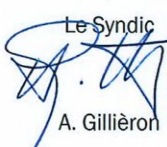
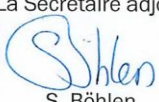
Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ?

Les pompes à chaleur qui servent pour le chauffage des containers provisoires scolaires ont été révisées afin d'activer la climatisation en période de canicule. Celles-ci ont déjà fonctionné dans ce mode à la fin de cet été. Il est néanmoins très inquiétant de voir que nous devons aujourd'hui climatiser des locaux scolaires, chose qui semblait impensable il y a 20 ans.

De plus, une réflexion sera lancée en début d'année prochaine pour étendre les zones extérieures d'ombrage. Ceci participera également à améliorer les conditions d'usage.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
 A. Gillieron
 La Secrétaire adjointe
 S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Eva Tortelli si elle souhaite prendre la parole

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

La réponse a paru très succincte et relativement peu satisfaisante, raison pour laquelle je déposerai tout à l'heure une interpellation sur le même sujet.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 15 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

16. **Réponse municipale à la question écrite de Madame Eva Tortelli « Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ? »**

QE 06-2023 - Réponse municipale à la question écrite de la Conseillère Eva Tortelli
« Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ? »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à la question écrite, déposée lors du Conseil communal du 2 octobre 2023 :

Question 06-2023

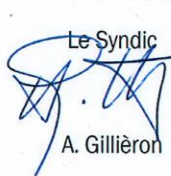
Quelles places de travail pour les futurs collaborateurs de l'administration communale de Prilly ?

Des solutions ont été trouvées pour les nouveaux engagements prévus en 2024.

La marge de manœuvre est ténue, mais la Municipalité n'a pas engagé de ressources sur cette question pour l'instant, qui reste donc en suspens.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  A. Gillièron  La Secrétaire adjointe  S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023
Réponse présentée au Conseil communal en séance du 4 décembre 2023

Monsieur le Président demande à Madame la Conseillère Eva Tortelli si elle souhaite prendre la parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande si la parole est encore sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Le point 16 de l'ordre du jour étant traité, Monsieur le Président passe au point 17 de l'ordre du jour.

17. Motions, postulats, interpellations et projets.

Monsieur le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu une proposition sous la forme d'un postulat. Le postulat est présenté par le groupe des Verts et il est défendu par Monsieur Florent Heroguel. Le postulat est soutenu par 5 membres du Conseil.

Monsieur le Président appelle Monsieur le Conseiller Florent Heroguel pour développer son postulat.

Monsieur le Conseiller Florent Hergoguel (VER) a la parole

Postulat : « Pour un meilleur équilibre des critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision ».



Postulat présenté par les Vert.e.s

Pour un meilleur équilibre des critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers.ères,

Selon la définition donnée dans le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».¹ Ainsi, nous nous réjouissons des mesures prises par la ville de Prilly pour s'inscrire dans cette démarche, tels que le plan climat, les quartiers solidaires ou la semaine de la durabilité.

Au-delà de ces actions, il nous semble important d'intégrer l'impact écologique et social au quotidien dans la prise de décision dans chacun des projets portés par la municipalité. En effet, les trois piliers du développement durable sont environnemental, social et économique (voir illustration en fin de postulat). Ce dernier occupe une place trop prépondérante dans la prise de décision car chaque préavis se focalise sur l'impact financier des travaux. Un point sur la durabilité a récemment été ajouté dans certains préavis, mais ce point semble uniquement informatif et doit devenir décisionnel.

Lorsque les projets ne font pas l'objet d'un préavis, il est pertinent de définir des critères d'adjudication durables pour les appels d'offre publics et les achats afin que les fournisseurs de la ville de Prilly ne soient pas sélectionnés uniquement pour la qualité et le prix de leurs services. Comme souvent, il ne s'agit pas de tout réinventer mais de s'inspirer de ressources existantes comme le guide disponible sur la plateforme de connaissance des achats publics responsablesⁱⁱ et les évaluations de durabilité en termes de marchés publics proposées par Solidar.ⁱⁱⁱ

à la

Finalement, afin de concentrer nos ressources limitées sur les projets les plus impactant pour la réduction ~~notre~~ notre empreinte écologique, il semble pertinent de mettre en perspective les gains potentiels de chaque action avec le bilan territorial des émissions de gaz à effet de serre de la ville de Prilly délivré par la société Quantis en février 2022. Au-delà de l'impact à l'usage, les impacts de la fabrication (énergie grise) et de la fin de vie devront être pris en compte. Nous entendons que les services municipaux ont peu de ressources disponibles et des compétences limitées en termes de bilan carbone, mais il serait possible de faire une brève analyse afin de fournir des ordres de grandeurs.

Ainsi, nous demandons à la municipalité d'étudier la mise en œuvre de mesures visant à équilibrer les critères économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décision, telles que :

- Effectuer les prises de décisions en intégrant la durabilité au sein des préavis
- Définir des critères d'adjudication durables pour les appels d'offre publics et les achats
- Calculer les ordres de grandeurs de l'impact des projets et leur importance vis-à-vis du bilan territorial total

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

Ce postulat rejoint beaucoup de considérations et de réflexions de notre municipalité par les temps qui courent. Nous vous proposons de nous le renvoyer directement, de manière que nous puissions en effet réfléchir comment intégrer certains paramètres que Monsieur le conseiller communal vient de présenter.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur le renvoi du postulat.

Vote : le renvoi du postulat à la municipalité est accepté à une très large majorité.

Monsieur le Président informe que le Bureau du Conseil a reçu une autre proposition sous la forme d'une interpellation. L'interpellation est présentée par le PSIG et elle est défendue par Madame Eva Tortelli. L'interpellation est soutenue par 5 membres du Conseil.

Monsieur le Président appelle Madame la Conseillère Eva Tortelli pour développer son interpellation.

Madame la Conseillère Eva Tortelli (PSIG) a la parole

Interpellation : « Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : la Municipalité a-t-elle pris la mesure du problème et pense-t-elle y remédier avant l'été 2024 ? »

Séance du Conseil communal de Prilly du 4 décembre 2023

Interpellation

Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : La Municipalité a-t-elle pris la mesure du problème et pense-t-elle y remédier avant l'été 2024?

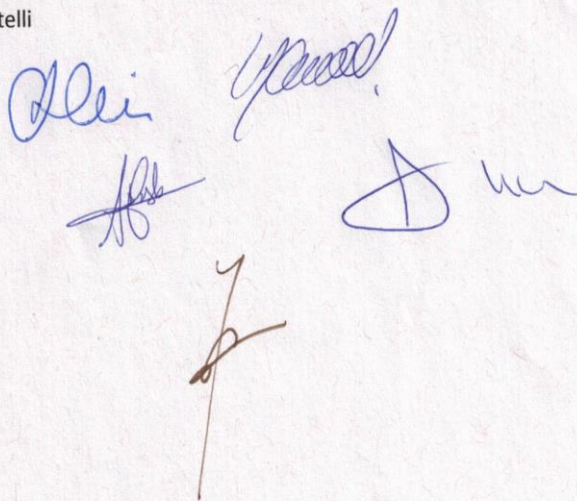
La réponse présentée le 4 décembre 2023 à la question QE 04-2023 « *Fortes températures à l'APEMS de Corminjoz : quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre pour offrir de meilleures conditions d'accueil des enfants et de travail pour les collaborateurs.trices ?* » me fait douter du fait que la Municipalité ait pris la mesure du problème posé par ces fortes températures. Ainsi, la réponse donnée m'apparaît insatisfaisante.

Je dépose ainsi la présente interpellation et remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- La Municipalité considère-t-elle que les fortes températures de cet APEMS posent problème ?
- Les normes en matière de conditions d'accueil des enfants et de conditions de travail pour les collaborateurs.trices ont-elle été respectées durant les dernières périodes de forte chaleur ?
- La température a-t-elle été mesurée afin d'objectiver le problème et ces mesures ont-elles été réalisées avec précision, soit sur plusieurs jours et à différents moments de la journée ?
- Les mesures que la Municipalité entend mettre en place selon la réponse donnée à la question QE 04-2023 sont-elles de nature, selon la Municipalité, à régler le problème ?
- Ces mesures seront-elles mises en place avant l'été 2024 ?

Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Eva Tortelli

The block contains several handwritten signatures. There are four distinct signatures in blue ink at the top, and one signature in brown ink at the bottom center. The signatures are stylized and appear to be of various individuals.

Monsieur le Président précise que l'article 70 du Règlement du Conseil communal permet à la municipalité de répondre séance tenante ou à la séance suivante.

La Municipalité répond qu'elle y répondra la séance suivante.

Monsieur le Président demande si la parole est sollicitée.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres interpellations, motions, postulats ou projets.

Madame la Conseillère Adélie Garin (VER) a la parole

Postulat : « Lumière sur les prillérans ! ».

Postulat : Lumière sur les prillérans !

Au sein de la Suisse romande, seulement 7,1 % [en 2019, 1] des rues portent le nom de femmes, ce qui témoigne d'une sous-représentation flagrante dans la toponymie. Cette réalité, bien que régionale, souligne un enjeu plus vaste d'invisibilisation des femmes dans l'espace public, une problématique également soulevée à l'échelle internationale par des initiatives telles que le projet de recherche de l'Université de Genève en collaboration avec l'UNESCO sur la toponymie inclusive [2].

Il est crucial de rendre les femmes plus visibles dans nos villes en valorisant leurs contributions historiques et contemporaines. Cela dépasse largement la simple dénomination des rues : c'est une reconnaissance de leur importance dans l'histoire et le tissu social, un signal fort pour les générations futures affirmant le droit des femmes à occuper pleinement l'espace public.

Il est indéniable que des femmes illustres et engagées ont marqué notre commune. Il est temps de mettre en lumière leur héritage. D'autres villes en Suisse romande, comme Genève, Lausanne [3], Neuchâtel et Nyon, ont amorcé des changements concrets en ce sens. Pour remédier à cette invisibilité, nous proposons à la commune d'entreprendre une recherche d'archives approfondie afin de mettre en lumière les contributions des femmes à notre histoire locale. Cette démarche permettrait de reconnaître leur impact souvent méconnu, tout en offrant une perspective inclusive sur notre passé.

Pour concrétiser cette reconnaissance, nous suggérons l'idée d'organiser une exposition dédiée aux femmes remarquables de notre commune. Une telle exposition offrirait une plateforme publique pour célébrer leurs réalisations, présenterait des modèles inspirants pour les générations actuelles et futures, et contribuerait à l'éducation et à la sensibilisation sur l'importance des femmes dans notre histoire collective.

De plus, pour une approche plus immédiate, nous pourrions envisager l'affichage d'éléments mettant en valeur les femmes remarquables de la commune dans des lieux publics, tels que des affiches informatives ou des panneaux commémoratifs. Cette action simple mais significative contribuerait à rendre visibles les contributions souvent occultées des femmes de notre région.

Nous encourageons ainsi la Municipalité à soutenir et à mettre en œuvre ces initiatives pour faire briller la lumière sur le rôle essentiel des femmes dans notre commune, contribuant ainsi à une représentation plus équilibrée et inclusive dans notre espace public.

[1] <https://www.rts.ch/info/suisse/10294118-seules-71-des-rues-portant-le-nom-de-personnalites-honorent-les-femmes.html>

[2] <https://www.unige.ch/lejournel/recherche/automne-2021/chaire-toponymie-inclusive/>

[3] <https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/bureau-egalite/femmes-espace-public/100-femmes.html>

Adélie Garin & consorts

Nolwen FAUC

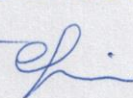
Audie Boley

Boulh? Hélène GIRONI OLIVERA





Boulh



Adélie Garin
Garin

Anne Zuchlen
H. Z.

Monsieur le Président demande si la Municipalité souhaite prendre la parole.

Monsieur le Syndic Alain Gillièron (PLR) a la parole

La Municipalité accepte le renvoi de ce postulat, étant entendu qu'elle se réserve le contenu qu'elle apportera au rapport sur cette question qui mérite d'être traitée.

Monsieur le Président ouvre la discussion sur le postulat.

La parole n'est pas demandée.

Monsieur le Président passe au vote sur le renvoi du postulat.

Vote : le renvoi du postulat à la municipalité est accepté à une large majorité.

Monsieur le Président demande s'il y a encore une proposition.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 18 de l'ordre du jour.

18. Questions et divers

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et divers dans l'assemblée.

Madame la Conseillère Geneviève Nosedà Guignard (PSIG) a la parole

Ce dimanche, je suis allée nager à la Vaudoise Arena. Comme vous le savez, la piscine de Mon Repos est actuellement fermée pour d'importantes rénovations jusqu'en automne 2024. La Vaudoise Arena est donc le seul endroit à Lausanne qui permette de s'adonner aux joies de la nage, avec des lignes de 50 mètres, cinq lignes de 25 mètres, un bassin de plongeon avec des plongeoirs de différentes hauteurs allant d'un, trois, cinq, sept et demi et dix mètres. À cela s'ajoute un bassin de détente ludique avec des buses permettant de passer d'agréables moments. Ce dimanche, la Vaudoise fêtait la journée mondiale du patinage sur glace et une foule dense et joyeuse a profité de patiner gratuitement. Tout cela pour féliciter notre commune d'avoir investi dans un tel objet et qui fait la joie des jeunes de 7 à 77 ans.

Monsieur le Conseiller Cédric Monney (PLR) a la parole

Question écrite : « Notre syndic fait-il l'objet d'une plainte à son encontre auprès du Conseil d'Etat ? ».

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

Nous avons récemment eu connaissance d'informations suggérant qu'une plainte a été déposée à l'encontre de notre syndic auprès du Conseil d'Etat. Nous souhaitons obtenir des clarifications officielles à ce sujet afin de mieux comprendre la situation.

1. Pourriez-vous confirmer ou infirmer que notre syndic fait l'objet d'une plainte à son encontre ? et qui en est l'instigateur ?
2. Dans l'affirmative, pourriez-vous fournir des détails sur la nature spécifique de cette plainte ?

3. Quelles suites ont été données et y a-t-il une enquête en cours ?
4. Comment la municipalité compte-t-elle traiter cette situation et quels sont les plans pour assurer la continuité des services municipaux pendant cette période ?

Nous comprenons que certaines informations peuvent être soumises à des restrictions légales, mais nous croyons fermement que la transparence et la communication ouverte sont essentielles pour maintenir la confiance de la communauté envers l'administration et ses élus.

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à ces questions et de fournir des éclaircissements sur cette affaire.

Cédric Monney

Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez (PSIG) a la parole

Une question orale. La place de jeux de Jolimont compte en principe deux paniers de basket. L'un n'existe plus, il n'y a plus que le carré blanc, l'autre n'est plus qu'un cercle de métal sans filet. Question à la municipalité : pensez-vous pouvoir réparer ceci pour le mois de février – mars ?

Monsieur le Conseiller Philippe Schroff (PLR) a la parole

Question écrite : « Demande de clarifications sur les actions futures de la Municipalité de Prilly concernant le projet de construction de logements sur la parcelle faisant l'objet du préavis 13-2022 ? ».

Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,

À la suite de la récente décision de la Cour de droit administratif et public (CDAP) du 20 novembre déclarant irrecevable le recours déposé par la municipalité de Prilly, et conformément à la décision du Conseil d'État du 5 avril 2023 annulant le vote du Conseil communal sur le préavis no 13-2022 relatif à la préemption de la parcelle pour la construction de logements en partenariat avec la Société Coopérative d'Habitation Lausannoise (SCHL), nous souhaiterions obtenir des informations sur les mesures que la municipalité envisage.

1. Vu les deux décisions précitées défavorables à la Commune et face aux recours pendants devant le Tribunal fédéral et la CDAP, quelles sont les intentions de la Municipalité ? Entend-elle lancer une nouvelle procédure juridique, et si oui laquelle ?
2. Dans le but de surmonter les obstacles juridiques et de favoriser une résolution rapide permettant de débloquer le projet et permettant de construire des logements indispensables à la Commune, la Municipalité a-t-elle l'intention d'engager un dialogue avec le primo-acquéreur afin d'explorer des solutions consensuelles alternatives ?
3. Dans ce même esprit, la Municipalité est-elle disposée à mettre en place une plateforme de discussions avec toutes les parties prenantes, y compris les recourants, afin de trouver des solutions mutuellement bénéfiques pour faire avancer le projet ?

Nous vous remercions de bien vouloir fournir des réponses détaillées à ces questions.

Nous sommes convaincus que la transparence sur les intentions de la municipalité contribuera à apaiser les préoccupations actuelles et à garantir le succès du projet.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres questions ou divers.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller municipal Ihsan Kurt (PSIG) a la parole

Je vais juste répondre à la question orale de Madame la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez. Merci pour la question, pour l'attention portée aux places de jeux. Nous allons vérifier et nous allons essayer de trouver une solution dans les meilleurs délais.

Madame la Conseillère municipale Rebecca Joly (VER) a la parole

Il s'agit d'une réponse à une question orale posée lors du dernier conseil par Monsieur Blaise Drayer, concernant le carrefour de la Vallombreuse avec le Chemin des Passiaux. C'est moi, en tant que remplaçante de Monsieur Sartorelli, qui vous réponds Monsieur Drayer, je vous transmets la réponse que Monsieur Sartorelli a obtenue auprès des services de la police. En complément à ce qui vous a déjà été dit, concernant un montant dépensé pour ce carrefour. Il s'agit des montants engagés par la municipalité. Ils sont destinés à fluidifier l'accès des vélos au Chemin des Passiaux, en leur permettant de s'intégrer dans le trafic de la route du Mont ou de traverser en direction de l'Avenue de la Vallombreuse. Auparavant, les vélos ne pouvaient pas être détectés par la boucle au sol. Pour remédier à cela, une caméra avec détection a été installée et connectée à l'armoire technique. Une phase de test sera mise en place jusqu'en juin 2024. Si l'expérience est concluante, la commune finalisera cette méthode en achetant le système. Dans le cas contraire, ce test ne coûtera rien à la commune, puisque l'entreprise reprendra la caméra.

Concernant la problématique du phasage, et l'attente un peu longue, le fonctionnement des deux carrefours, Chasseurs et Passiaux, est régulé par une armoire principale située sur le carrefour du Chasseur. Néanmoins, chacun a sa propre gestion et ses propres systèmes de détection. Il y a une synchronisation des phases qui se fait en lien avec le LEB pour éviter des blocages de trafic. À la suite d'un problème survenu au carrefour du Chasseur et la mise en clignotement de celui-ci, l'entreprise en charge de la maintenance a effectué une simulation à distance qui n'a révélé aucun problème particulier. Une mise à jour a été réalisée et l'installation a redémarré normalement. Des contrôles sont faits, et à ce jour, tout fonctionne correctement, y compris au niveau des boutons-poussoirs. Pour l'instant, l'entreprise en question n'a pas pu établir de lien direct entre le bug du carrefour de la Vallombreuse et la mise en clignotants du carrefour du Chasseur.

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres demandes de prise de parole.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président passe au point 16 de l'ordre du jour.

19. Contre-appel

Monsieur le Président propose de renoncer au contre-appel. 53 membres du Conseil sont présents. Il rappelle que la séance du 11 décembre 2023 débutera à 19h00.

Il informe qu'un apéritif sera servi à l'issue des débats. En cas de prolongation des discussions. Il y aura 2 options : soit prendre l'apéritif vers 23h30 avec une reprise des délibérations le lendemain, soit de poursuivre au-delà de minuit, clôturant ainsi les séances de 2023 avec l'apéritif. Monsieur le Président adresse ses remerciements et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

4 décembre 2023 – Heure : 23h49